

DYNAMIQUES PUBLIQUES DE PARTICIPATION CITOYENNE EN REGION BRUXELLOISE

Inventaire des initiatives et regard sur les politiques de
démocratie participative (2023-2024)

Service de la Participation en Région Bruxelloise

JUIN 2025

COLOPHON

Auteur

Guillaume Petit, chargé de projet Service de la Participation en Région Bruxelloise

Comité de relecture

perspective.brussels : Antoine de Borman, Jorge Puttemans, Ilse Taideman, Coralie Van der Stieghelen, Stéphanie Willems

Experts extérieurs : Jehan Bottin (UCLouvain) Emilie Van Haute (ULB)

Date de réalisation

Juin 2025

Contact

participation@perspective.brussels

Éditeur responsable

Antoine de Borman – Directeur général de perspective.brussels

Rue de Namur 59 – 1000 Bruxelles

Dépôt légal :

D/2025/14.054/08

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

(Creative Commons Attribution 4.0 International License) (CC BY-SA)

TABLE DES MATIÈRES

Dynamiques publiques de participation citoyenne en Région bruxelloise	1
<i>Inventaire des initiatives et regard sur les politiques de démocratie participative (2023-2024)</i>	
1. Un inventaire au service de la région et des acteurs de la participation	5
1.1. Répondre à un besoin de connaissance et de lisibilité	5
1.2. Mettre en commun et en perspective les informations sur la participation publique	6
1.3. Permettre plus de transparence et rendre possible un suivi	7
2. Quelle méthodologie pour fonder notre connaissance sur la participation publique ?	8
2.1. Étape préalable : identification et analyse des données existantes	8
2.1.1. <i>Les projets de recherche sur la « vague délibérative »</i>	9
2.1.2. <i>La communication des administrations communales autour de leur offre de participation citoyenne</i>	11
2.1.3. <i>La structuration d'un marché de la démocratie participative via une centrale de marchés régionale</i>	14
2.2. Collecter des informations à l'aide d'un questionnaire à destination des autorités organisatrices	15
3. Quels sont les enseignements clés de l'inventaire ?	16
3.1. Augmentation des initiatives de participation citoyenne	16
3.2. Répartition géographique et institutionnelle	16
3.3. Niveaux de participation et durée des initiatives	16
3.4. Sélection des participants et recours aux prestataires	16
3.5. Suivi et résultats des processus participatifs	16
4. Regard sur les politiques de démocratie participative à Bruxelles	17
4.1. Qui organise des initiatives de participation citoyenne ?	18
4.2. Une majorité de projets récents, avec une hausse depuis 2019	21
4.3. Temps du projet et espaces permanents : phasage et ancrage de la participation	22
4.4. Des démarches principalement centrées sur l'aménagement du territoire et le cadre de vie	23
4.5. Les outils de mobilisation : faible diffusion du tirage au sort.....	26
4.6. Les niveaux de participation : consulter, co-construire, décider, déléguer ?	27
4.6.1. <i>Des initiatives de participation entre consultation et co-construction</i>	28
4.6.2. <i>Une capacité d'action sans perspective de co-décision</i>	29
4.7. Le recours aux prestations extérieures	31
4.8. Les budgets des initiatives de participation.....	32
4.9. Les suites données aux initiatives de participation citoyenne ?.....	32

4.9.1. <i>Une vision d'ensemble axée sur le suivi de projets et l'influence communicative</i>	33
4.9.2. <i>Deux exemples de démarches dessinant les contours d'un droit de suite</i>	36
5. Conclusion : Vers une culture participative renforcée	38
5.1. Limites et évolutions des pratiques	38
5.2. Niveaux de participation et engagement.....	39
5.3. Objectifs futurs du Service de la Participation.....	39
6. Références citées	40

1. UN INVENTAIRE AU SERVICE DE LA RÉGION ET DES ACTEURS DE LA PARTICIPATION

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a fait de la participation citoyenne un enjeu démocratique et une condition de réussite du développement de la Région. En 2019, dans sa note aux membres du Gouvernement de la RBC sur la mise en place d'un Service de la Participation de la Région, il est annoncé comme premier objectif stratégique de « **mettre en place un cadre qui renforce la démocratie participative** », avec comme déclinaison opérationnelle la « **réalisation d'une cartographie des dynamiques déjà en œuvre à Bruxelles** ». Ce service a été mis en place au sein de perspective.brussels en 2022.

Lors de son année d'installation, le Service de la Participation en Région bruxelloise (SDLP) a sollicité une variété d'acteurs et actrices du domaine, afin de faire le point sur la situation et leurs enjeux. De ces rencontres sont ressorties des demandes récurrentes concernant : le manque d'information sur les processus passés et en cours, **la faible visibilité et lisibilité à l'échelle régionale et le défaut de clarification de l'ambition participative de chaque initiative**. Autant d'enjeux qui convergent avec les objectifs du SDLP et qui sont détaillés dans la [note de vision publiée en 2022](#).

1.1. Répondre à un besoin de connaissance et de lisibilité

L'inventaire vient répondre à un besoin fréquemment exprimé d'avoir une plus grande connaissance des démarches existantes pour aider à une meilleure visibilité et lisibilité.

Il vise ainsi à :

- > Fournir une vue d'ensemble sur la participation citoyenne organisée par les autorités publiques en Région bruxelloise.
- > Savoir précisément quelles initiatives ont été engagées sur une thématique et/ou un périmètre, suivant quelles méthodes et avec quels publics.
- > Pouvoir accéder aux informations et aux résultats des projets passés ou en cours.
- > Visibiliser et relier la communauté des acteurs publics engagés dans la participation citoyenne.

L'inventaire est un support pour révéler et faire exister une dynamique cohérente et cumulative à l'échelle de la Région bruxelloise, qui puisse s'appuyer sur l'ensemble des initiatives locales, communales et régionales. **Il cumule les qualités d'archive et de vitrine, c'est-à-dire qu'il constitue autant un historique de démarches achevées qu'un compte-rendu de dynamiques actuelles.**

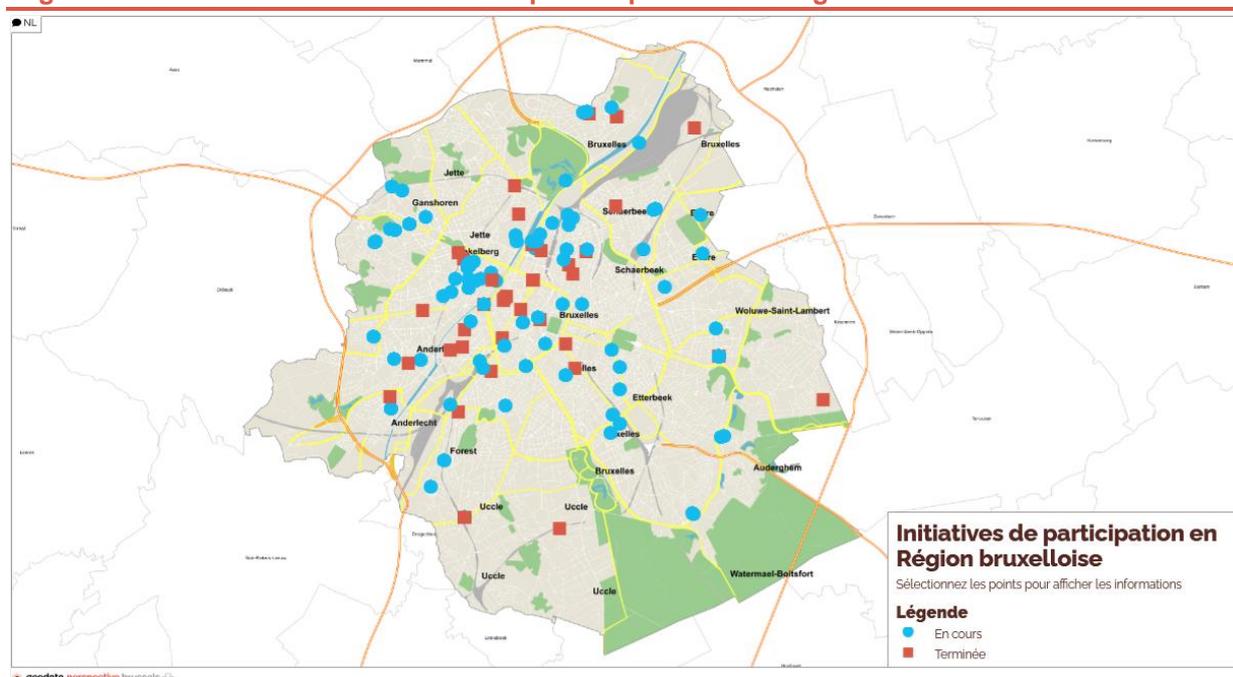
1.2. Mettre en commun et en perspective les informations sur la participation publique

La [carte des initiatives](#) en ligne sur le site [participation.brussels](#) est un outil mis à disposition des personnes porteuses de projet qui œuvrent à la dynamique de participation citoyenne en Région bruxelloise et qui souhaitent visibiliser leurs actions.

Ce recensement cartographique est évolutif. Il fournit un espace d'information entre agents publics, acteurs associatifs et citoyens qui font vivre les espaces démocratiques déjà existants ou en ouvrent de nouveaux.

En date de rédaction, l'inventaire en ligne sur [participation.brussels](#) recense **148 initiatives de participation citoyenne**.

Figure 1 : carte des initiatives de participation en région bruxelloise



Source : Capture d'écran de la carte <https://participation.brussels/initiatives/?viewmode=map>

Le texte « [la participation, pour quoi faire ?](#) », publié sur [participation.brussels](#), suggère une définition des « **initiatives de participation citoyenne** » comme « démarche de démocratie participative et délibérative » qui :

- > **consulte et associe des citoyens et citoyennes au processus de décision** dans le cadre de l'élaboration, de la réalisation et de l'évaluation des politiques publiques,
- > [ou leur] **permet de s'organiser pour agir ensemble en réponse ou en interpellation** vis-à-vis des responsables politiques et administratifs.

Ici, c'est d'abord de la première partie dont il est question. En effet, la première vague d'enquête a particulièrement sollicité les agents publics des administrations, permettant de **documenter et de**

localiser une offre de participation portée par les institutions, organismes d'intérêt public et administrations communales et régionales, qui souhaitent associer un public (citoyens, usagers, habitants) à leurs politiques publiques.

Si l'inventaire 2023-2024 est centré sur la participation publique, ses développements futurs viseront à approfondir et actualiser ce volet, mais aussi à l'étendre à d'autres aspects de la participation citoyenne.



1.3. Permettre plus de transparence et rendre possible un suivi

L'inventaire vise aussi à **améliorer la transparence et le suivi des démarches participatives** :

Quelles questions ont été posées ? Quels projets ont été soumis à discussion ? Avec qui ? Avec quels résultats ?

Avec la plateforme participation.brussels, l'inventaire contribue à donner des repères sur la participation citoyenne en Région bruxelloise. Disposer d'un inventaire c'est **améliorer la connaissance et rendre possible la concrétisation d'un devoir de suite** pour les autorités organisatrices. Ce suivi est le pendant d'un droit à la participation pour les citoyens et citoyennes, tout comme pour les organisations de la société civile engagées dans la concertation avec les pouvoirs publics. S'il est loin d'être un élément suffisant pour concrétiser ce suivi, un tel outil de connaissance fait partie des conditions nécessaires pour mieux intégrer la participation citoyenne dans l'action publique.

2. QUELLE MÉTHODOLOGIE POUR FONDER NOTRE CONNAISSANCE SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE ?

Les pages 8 à 15 détaillent les données et la méthodologie. Elles rendent compte d'étapes préalables ou complémentaires à la réalisation du questionnaire qui constitue la source principale des informations de l'inventaire.

La synthèse des résultats est à consulter dans la partie suivante (p.16), avant le détail à partir de la page 17.

« Un inventaire de la participation ? Oui, peut-être, mais ça n'existe pas déjà ? »

Avant de solliciter les porteurs de projet pour contribuer à un inventaire des initiatives de participation citoyenne en Région bruxelloise, nous avons souhaité répondre à cette question légitime à partir des recherches et des sources existantes, pour confirmer l'intérêt de développer un inventaire régional de la participation citoyenne à partir de données originales.

2.1. Étape préalable : identification et analyse des données existantes

Afin de cadrer et d'élaborer l'enquête par questionnaire, support principal à l'inventaire, plusieurs éléments ont été réunis :

Données qualitatives :

- > Résumés d'une quinzaine d'**entretiens**, réalisés pour un stage au Département Stratégie Territoriale de perspective.brussels en 2021
- > Comptes-rendus d'une quinzaine de **rencontres** sur la trentaine réalisées par le Service de la Participation en 2022
- > Notes et comptes-rendus de dix-sept **entretiens**, réalisés par Romina Cornejo Escudero, Paolo Ruaro et Guillaume Petit, pour le Service de la Participation, auprès d'élus communaux (2), d'agents en charge de la participation citoyenne dans les administrations communales (12) et de permanents associatifs (3) entre mars et juillet 2023

Données quantitatives :

- > **Bases de données** issues de la littérature scientifique comprenant des dispositifs participatifs belges, notamment des mini-publics délibératifs
- > **Relevé en ligne** à partir des dix-neuf sites internet des administrations communales
- > **Tableaux de références** de la centrale de marchés de la participation citoyenne

Les données qualitatives recueillies via des entretiens n'ont pas été systématiquement analysées dans le cadre de la présente publication. Elles ont été mobilisées pour élaborer les catégories et tester les questionnements et les formulations de l'enquête par questionnaire. En outre, les rencontres et entretiens

réalisés par le SDLP en 2022 et 2023 ont également rempli une fonction communicative et relationnelle, afin d'introduire et de faire connaître l'existence, les missions et l'offre de service du SDLP.

Pour les entretiens réalisés entre mars et juillet 2023, toutes les administrations communales ont été contactées et relancées. Durant cette période, des représentants, agents ou élus des communes de : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Forest, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Schaerbeek, Uccle et Watermael-Boitsfort ont été interrogés durant une à deux heures suivant un même [guide d'entretien](#). En complément, des agents des communes de Bruxelles, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Pierre ont été rencontrés sans guide d'entretien. Aucun représentant des communes d'Evere, Saint-Josse-ten-Noode ou Woluwe-Saint-Lambert n'a pu répondre à l'invitation durant la période.

Les données quantitatives ont été systématiquement analysées. Elles servent comme apport complémentaire, afin de vérifier les informations reprises dans l'inventaire ou pour consolider les analyses proposées dans la présente publication. Les trois sections suivantes présentent un aperçu de ces données et de leur utilité.

Les trois explorations résumées ici correspondent à trois perspectives différentes sur la participation citoyenne, à travers

1. **la recherche en science politique sur la démocratie délibérative,**
2. **la communication politique locale et**
3. **le marché de la démocratie participative.**

Leur croisement fournit un aperçu consolidé de l'offre de participation publique en Région bruxelloise.

2.1.1. Les projets de recherche sur la « vague délibérative »

Plusieurs publications scientifiques ont élaboré l'hypothèse d'une « vague délibérative » dans le sillage des travaux initiés par l'OCDE, suivant la [recommandation du conseil de l'OCDE sur le gouvernement ouvert](#) adoptée en 2017. Sa direction de la gouvernance publique a ainsi construit une base de données et publié un rapport *Participation citoyenne innovante et nouvelles institutions démocratiques* incitant ses membres à « surfer sur la vague délibérative » (OCDE, 2020). Cette approche par la compilation de données internationales a été reconduite par une équipe de recherche de l'ULB dans le cadre du projet « Politicize » financé par l'European Council of Research (Paulis et al., 2021). Ces projets de grande ampleur permettent d'extraire quelques données sur la Belgique et Bruxelles.

À l'échelle de la Belgique, d'autres sources plus ajustées sont également disponibles. Une première base de données a été élaborée par une équipe de chercheurs, avec 38 cas de mini-publics délibératifs entre 2001 et 2018, pour une étude publiée par le *Courrier hebdomadaire du CRISP* (Vrydagh et al., 2020) et mise à jour avec 51 cas dans un article publié dans l'*European Political Science Review* (Vrydagh, 2023a). Une deuxième source se trouve dans les matériaux réunis d'une étude conjointe de l'ULB et la VUB financée par la société Itsme qui regroupe 76 cas.

Le tableau ci-dessous compile ces différentes sources et indique pour chacune une réduction du nombre de cas recensés de l'international à la Région bruxelloise, en signalant pour ce dernier groupe les initiatives les plus récentes.

Tableau 1 : Aperçu des bases de données disponibles

Source	Nombre total de cas	Dont, en Belgique	Dont, en RBC	Dont, depuis 2019
OCDE, 2023 (2020)	733	20	11	2
Politicize, 2021	105	21	5	2
Itsme, 2023	-	76	35	17
EPSR, 2023	-	51	28	7

Parmi les multiples apports de ces recherches, le premier est d'avoir construit un regard historique et national sur les mini-publics délibératifs, en compilant des informations remontant au début des années 2000 à l'échelle de toute la Belgique. Elles contribuent ainsi à refléter en quoi des contextes locaux différents s'inscrivent dans un phénomène plus général. Cependant, elles incitent aussi à en relativiser la portée. En effet, pour la période 2001-2021 : la moyenne annuelle du nombre de mini-publics organisés en Belgique est inférieure à deux jusqu'en 2016. Elle passe à cinq à partir de 2017.

Ces données montrent aussi l'engagement des pouvoirs locaux dans la diffusion de ces innovations démocratiques, et notamment de l'échelon régional, qui compte pour un tiers des initiatives listées en Belgique. Elles marquent aussi l'importance de la Région bruxelloise, tous niveaux de pouvoir confondus, qui compte pour la moitié des cas belges.

Par rapport à l'inventaire régional des initiatives de participation, une différence majeure concerne le périmètre des types de dispositif envisagés. En effet, ces projets de recherche s'inscrivent dans une tendance qui qualifie la participation citoyenne à travers la notion de « mini-publics délibératifs », définis comme « une assemblée de citoyen·nes tirés au sort qui délibère sur une question politique déterminée afin de formuler des recommandations » (Paulis, Talukder, Vrydagh, 2022).

Il existe d'autres sources qui complètent ce tableau centré sur ce format de démocratie délibérative ; par exemple un article sur la diffusion des budgets participatifs en Belgique francophone (Jacquet, Minsart, Dodeigne, 2024) rapporte six cas en Région bruxelloise, tous postérieurs à 2019.

Par ailleurs, l'inventaire réalisé par ULB-VUB pour itsme ne se limite pas aux mini-publics ; ce qui explique qu'il regroupe un nombre de cas plus grand. On trouve dans la base de données mise en ligne une variété de « type d'outils » dont la définition s'avère assez large, avec une majorité de dispositifs participatifs et délibératifs (conférences de consensus, assemblée citoyenne, panel citoyen, budget participatif), auxquels viennent s'ajouter un ensemble dit « enquête/sondage/consultation » qui agglomère enquête en ligne et espaces de consultation publique, puis deux dernières catégories dites, outils « décentralisés » (i.e. évènements dans l'espace public) ou « expérimentaux » (i.e. méthodes ludiques). Dans cette base de données, il est fait le choix de distinguer les différentes éditions d'un même dispositif comme des cas différents, ce qui constitue la deuxième explication de l'écart de grandeur constaté. Cette définition large des mini-publics délibératifs rend la base de données moins opérante pour effectuer des comptages précis. Le rapport publié résout cette difficulté empirique en ne reprenant pas dans sa cartographie le détail des cas réels, pour préférer une typologie des initiatives et des possibilités légales de participation à différentes échelles de gouvernement : une seule au niveau fédéral et en région flamande (la pétition) ; trois en région wallonne et bruxelloise (pétition, consultation populaire et commission délibératives mixtes) et une en communauté germanophone (dialogue citoyen permanent), enfin, des possibilités variables au niveau des communes : de budget participatif, conseil

consultatif, interpellation citoyenne, consultation populaire locale et pétition. En ligne sur participation.brussels, le Service de la Participation a élaboré un tableau récapitulatif du [cadre légal de la participation](#) qui lie chaque possibilité à sa base légale.

Par ailleurs, toutes les bases de données comparées présentent un niveau de détail pour certaines informations (conditions du tirage au sort, types de procédures, nombre de participants...) qui est justifié par leurs questions de recherche et qu'il est difficile de répliquer pour l'inventaire régional compte tenu de trois enjeux : la **mise en carte**, la **mise à jour des informations** récoltées et leur **caractère public**.

Le cumul de ces observations a pu aider à calibrer des catégories et un périmètre pertinent pour l'inventaire des initiatives de participation. **Surtout, l'agrégation de ces bases de données a permis de vérifier la qualité des données recueillies pour l'inventaire régional, au moins concernant les mini-publics et les panels citoyens.** Parmi les cas récents (2019-...), après tri, on repère une vingtaine de cas uniques qui relèvent du périmètre d'un inventaire régional bruxellois. **La moitié sont bien présents dans les réponses au questionnaire, un quart a pu faire l'objet d'un ajout via une fiche vierge et un quart n'a finalement pas été retenu** car concernant en réalité des initiatives suprarégionales, notamment européennes, qui se tiennent sur le territoire de la Région bruxelloise.

2.1.2. La communication des administrations communales autour de leur offre de participation citoyenne

Une autre façon d'avoir un aperçu des espaces de participation publique consiste à se reporter directement aux informations mises à disposition par les administrations communales via leur site internet. Les deux tableaux ci-dessous livrent le résultat d'un relevé effectué en 2023 pour les 19 communes de la Région.

Ci-dessous, le tableau 2 reprend telle quelle l'information partagée sur les sites internet, en respectant les termes utilisés. Le tableau 3 présente une proposition de comptage via cinq catégories : « Budget participatif ; Plateforme ou site dédié ; Conseil consultatif ; Appel à projet ou subsides ; Rencontres et visites de quartier » et en précisant si l'administration communale comporte ou non un service participation citoyenne dans son organigramme.

Tableau 2 : Compilation des dispositifs participatifs mentionnés sur les pages dédiées des sites des 19 administrations communales

Commune	Liste en ligne	Commune	Liste en ligne
Anderlecht	Maison de la participation Comités de quartier Appel à projets citoyens Megafon ma voix pour mon quartier	Molenbeek-Saint-Jean	Contrats de quartier Ateliers de participation (2021)
Auderghem	Assemblée des Habitants Budget Partagé nous.auderghem.be	Saint-Gilles	G1060 idées Conseil citoyen permanent Contrats de quartier durable

Commune	Liste en ligne	Commune	Liste en ligne
Berchem-Sainte-Agathe	Maison de la Participation et de la Citoyenneté Conseils consultatifs Comités de quartier Droit d'interpellation des habitants au Conseil communal Partenariat Local de Prévention (PLP)	Saint-Josse-ten-Noode	Conseils consultatifs Comités de quartier Contrats de quartier Enquêtes publiques
Etterbeek	Conseils consultatifs Conseils de quartier Diagnostics en marchant Droit d'initiative citoyenne IN'Etterbeek Plateforme en ligne	Schaerbeek	Comités de quartier Maisons de quartier et espaces de proximité Interpellation citoyenne Contrats de quartiers durables Conseil jeunes
Evere	Les ateliers de la démocratie (semaine démocratie locale) Conseils de quartier	Uccle	Budget participatif Droit d'interpellation Subside coup de pouce projet citoyen
Forest	Sessions d'information et de consultation Conseil Citoyen Forestois Rencontres citoyennes Interpellations citoyennes Plateforme en ligne	Ville de Bruxelles	Conseil de quartier Budget Participatif Commissions consultatives Enquête publique et commission de concertation Contrats de Rénovation Urbaine Plateforme en ligne
Ganshoren	Plateforme en ligne	Watermael-Boitsfort	Budget participatif Conseil Consultatif Communal des Aînés Panneaux poétiques Réunions de quartier Accueil des réfugiés Panneaux d'affichage
Ixelles	Budget participatif Comités de quartier Conseils consultatifs Initiatives citoyennes Interpeller le Conseil communal Rencontres citoyennes	Woluwe-Saint-Lambert	Code de la participation citoyenne Budget participatif
Jette	<i>Information non disponible</i>	Woluwe-Saint-Pierre	Plateforme en ligne
Koekelberg	Expérimentation en espace public Piétonnier Bronté LAB Comités de quartier et initiatives locales Rues au jeu Questions orales et interpellations citoyennes		

Tableau 3 : Aperçu des types de dispositif participatif par commune

	Budget participatif	Plateforme ou site dédié	Conseil consultatif	Appel à projet ou subsides	Rencontres et visites de quartier	Total =	Service ou fonction dédiée dans l'administration
Anderlecht	0	1	0	1	1	3	oui
Auderghem	1	1	1	0	0	3	oui
Berchem-Sainte-Agathe	0	0	1	0	0	1	oui
(Ville de) Bruxelles	1	1	1	0	0	3	oui
Etterbeek	0	1	1	0	0	2	oui
Evere	0	0	1	0	0	1	non
Forest	0	1	1	0	1	3	oui
Ganshoren	0	1	1	0	0	2	non
Ixelles	1	1	1	0	1	4	oui
Jette	0	0	0	0	0	0	non
Koekelberg	0	0	0	0	0	0	non
Molenbeek-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	non
Saint-Gilles	0	1	1	0	0	2	oui
Saint-Josse-ten-Noode	0	0	1	0	1	2	non
Schaerbeek	0	0	0	0	0	0	non
Uccle	1	1	0	1	1	4	oui
Watermael-Boitsfort	1	1	0	0	0	2	oui
Woluwe-Saint-Lambert	1	0	0	0	0	1	non
Woluwe-Saint-Pierre	0	1	0	0	0	1	non
ENSEMBLE	6	11	10	2	4	X	10/19

D'après les informations partagées sur leur site internet, les administrations communales qui communiquent le plus autour de dispositifs participatifs communaux qu'elles organisent sont Ixelles, Uccle, Auderghem, Forest, la Ville de Bruxelles et Anderlecht. Ces communes sont aussi celles qui ont plus souvent un service dédié au sein de leur administration. Parmi les onze communes qui organisent au moins deux types de dispositifs participatifs, les trois-quarts mentionnent un poste dédié à la participation dans leur organigramme, ce qui n'est le cas que pour une seule des huit autres.

Les informations présentées doivent cependant être lues avec nuance.

D'abord, ce relevé est centré sur les pages « participation citoyenne » et « démocratie locale », il capte donc davantage des instances pérennes de participation transversale, plutôt que des processus de participation ponctuels liés à des actualités, des projets ou des travaux d'aménagement. Par ailleurs, il reflète une réalité à un instant donné qui ne se prolonge pas nécessairement, par exemple lorsque certains dispositifs sont liés à des subsides non pérennes ou doivent composer avec un *turnover* parmi les agents des services communaux.

Ensuite, il s'agit d'un relevé binaire (oui ou non) qui est trop superficiel pour rendre compte de certaines variations locales et contextuelles. Elles se repèrent dans les écarts entre les deux tableaux : tous les éléments listés par les communes ne se retrouvent pas dans la réduction proposée. Cette mesure est ainsi sensible aux choix de communication et de vocabulaire de chaque commune. On peut par exemple citer le cas du « budget participatif » comme illustration de la polysémie d'un même terme employé pour désigner des réalités variées¹.

En définitive, tous les éléments repris dans ce relevé ont permis de vérifier le contenu de l'inventaire, et le cas échéant de le compléter via l'ajout d'une entrée non détaillée, confirmant l'importance de l'échelon communal au sein des initiatives de participation citoyenne.

2.1.3. La structuration d'un marché de la démocratie participative via une centrale de marchés régionale

La participation publique s'est largement développée par le recours à des prestations effectuées par des opérateurs privés (entreprises, associations, indépendants). Elles se contractualisent dans le cadre de marchés publics attribués par appels d'offre et mise en concurrence. Ce jeu entre l'offre de professionnels et la demande des autorités publiques a structuré un marché de la démocratie participative, soutenu par des acteurs plus ou moins spécialisés (Nonjon, Mazeaud, 2018).

Prenant acte de ce recours grandissant à des prestataires, afin de faciliter le travail quotidien des administrations et des porteurs de projets, le Service de la Participation a mis en place une [centrale de marchés participation](#), qui propose un ensemble de services parmi les types de prestations les plus souvent sollicités pour la réalisation d'un projet. La centrale de marchés, disponible depuis février 2024, est constituée de six lots regroupant chacun une sélection de maximum six consortiums.

Pour être éligible, chaque dossier de candidature comporte une liste des références commerciales pertinentes des cinq dernières années en lien avec l'objet du lot. L'ensemble des références communiquées par les soumissionnaires a permis d'analyser les expériences pertinentes et les capacités professionnelles des candidats. Mais il fournit également une source d'information importante pour comprendre les dynamiques du marché de la participation en Région bruxelloise, en permettant d'accéder à l'historique récent de la commande publique.



¹ Voir en ligne : « Budget participatif. Tour d'horizon en région bruxelloise », <https://participation.brussels/outils/dispositifs-participatifs/appels-a-projets-et-budgets-participatifs/cas-pratique-budget-participatif-tour-d-horizon-en-region-bruxelloise/>

Cette base de données comprend les références commerciales de **45 entreprises** de prestataires privés professionnels de la participation pour la **période 2018-2022**. Après tri des redondances, on compte **263 entrées**, dont **228 en Belgique**. Toutes ces entrées ne correspondent pas à un dispositif participatif localisé. Après recodage, on retient un nombre de **96 en lien avec une initiative de participation citoyenne** suivant la définition de l'inventaire régional.

Ces données permettent de mettre en perspective les informations de l'inventaire. D'abord, pour voir si les marchés mentionnés se retrouvent dans l'inventaire. Ensuite pour voir si les commanditaires publics se retrouvent parmi les contributeurs.

2.2. Collecter des informations à l'aide d'un questionnaire à destination des autorités organisatrices

La principale source originale de l'inventaire est un questionnaire diffusé auprès de l'ensemble des administrations bruxelloises et des contacts recueillis par le Service de la Participation.

Le questionnaire recueille une vingtaine d'informations. Une première partie concerne la description de l'initiative (organisation, nom, description, calendrier, échelle, type...). Une deuxième propose d'ajouter des détails concernant les thématiques abordées et le niveau de participation. Une troisième aborde la mobilisation, le tirage au sort, le budget et les prestations. Le détail des réponses de cette troisième partie n'est pas communiqué sur la plateforme. Enfin, le questionnaire se conclut sur les suites données à l'initiative et les informations de contact à destination du public.

La **diffusion entre mai et septembre 2023** a permis de recueillir **98 réponses** détaillées, dont 89 en langue française et 9 en langue néerlandaise. La liste des réponses a été comparée avec le relevé effectué sur les pages en ligne des administrations. Il en est ressorti l'ajout de **50 entrées non détaillées** portant la mention : « *fiche en attente d'actualisation* ».



3. QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS CLÉS DE L'INVENTAIRE ?

3.1. Augmentation des initiatives de participation citoyenne

L'inventaire mesure une **tendance récente à l'augmentation du nombre d'initiatives de participation** citoyenne organisées par les autorités publiques. On observe ainsi un plus fort nombre à partir de l'année 2019.

3.2. Répartition géographique et institutionnelle

La carte régionale illustre une présence d'initiatives dans l'ensemble des zones de la Région bruxelloise, avec une plus forte concentration au nord et à l'ouest. En matière d'échelon institutionnel, les **deux-tiers des initiatives recensées sont communales**, le reste est principalement le fait d'administrations ou d'organismes régionaux, avec également quelques exemples organisés par la commission communautaire flamande. En matière d'ampleur des projets discutés, c'est l'échelle du quartier qui ressort largement. En matière de secteur d'action publique, **l'aménagement et le cadre de vie est de loin la thématique la plus récurrente**.

3.3. Niveaux de participation et durée des initiatives

Par définition, aucune initiative reprise dans l'inventaire ne se limite à de l'information sans possibilité d'expression du public. Les niveaux de participation renseignés par les personnes en charge des projets sont centrés autour de **la consultation et de la co-construction**. Au-delà, on remarque que davantage d'initiatives évoquent la délégation plutôt que la co-décision.

Les processus participatifs inventoriés s'inscrivent dans une certaine durée. Les projets très courts, de moins de trois mois, sont rares. À l'inverse, une part non négligeable des initiatives sont permanentes, au sens où elles sont régulièrement renouvelées sur de nouveaux enjeux, ce qui est une possible marque d'une inscription dans le temps d'initiatives routinisées.

3.4. Sélection des participants et recours aux prestataires

En matière de sélection des personnes qui participent, **le recours au tirage au sort reste exceptionnel** et concerne un dixième des initiatives. Un fait est largement observé : **le recours à des prestataires dans le cadre de marchés publics, qui concerne les trois-quarts des réponses**.

3.5. Suivi et résultats des processus participatifs

Enfin, **une attention particulière est portée aux suites et résultats des processus participatifs**. En dehors des dispositifs qui permettent de financer directement des projets, il ressort des informations recueillies que ceux-ci consistent le plus souvent en : la compilation et la communication des résultats d'une démarche, leur intégration dans d'autres travaux de l'autorité et la mise en œuvre de nouveaux moments de participation. Néanmoins, les démarches qui portent une attention spécifique au suivi des contributions et au retour sur leur prise en compte demeurent exceptionnelles.

4. REGARD SUR LES POLITIQUES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À BRUXELLES

Cette partie détaille l'analyse des réponses reçues au questionnaire diffusé entre mai et septembre 2023.

Le questionnaire est consultable sur : <https://participation.brussels/communiquer-mon-initiative/>

Comment catégoriser et cartographier les initiatives de participation ?

La catégorisation et la spatialisation des initiatives de participation citoyenne posent des défis méthodologiques importants. En effet, il est souvent difficile de « localiser » et de « situer » ces initiatives de manière précise.

D'abord, des choix influencent la représentation cartographique **d'initiatives qui ne correspondent pas toujours à un périmètre ou un lieu** aisément circonscrit. Dans ce cas, nous avons choisi d'utiliser l'adresse postale de l'institution organisatrice. Ce choix renforce le poids des territoires à plus forte densité institutionnelle.

Ensuite, nous avons constaté et partagé avec les porteurs de projet une difficulté à situer précisément la participation citoyenne au sein d'une politique publique. Faut-il parler d'un programme dans son ensemble ou d'un processus en particulier ? **Souvent les échelles s'imbriquent, les projets se télescopent et englobent d'autres activités que la seule organisation de la participation citoyenne, laquelle peut se déployer en plusieurs moments et lieux avec diverses méthodes.**

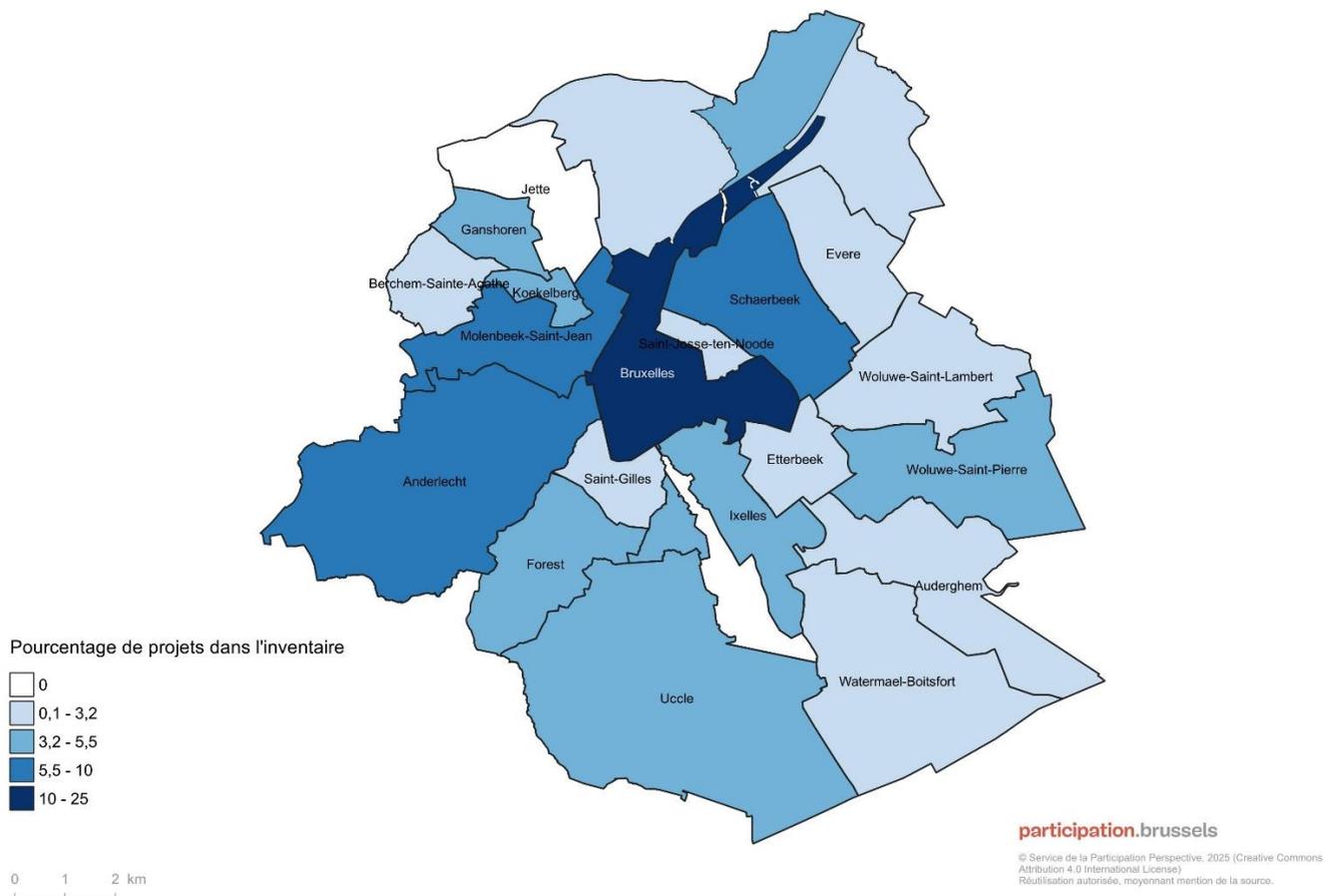
Dans l'inventaire régional, nous avons généralement fait **le choix de retenir une seule coordonnée cartographique** pour une même démarche. Ainsi, chaque contrat de quartier, contrat de rénovation urbaine, contrat école ou plan d'aménagement directeur n'est représenté que par une coordonnée. C'est aussi le cas d'un programme régional comme « Inspirons le quartier » de Bruxelles Environnement ou des divers budgets participatifs communaux, pour lesquels on ne détaille pas l'ensemble des projets et initiatives mis en œuvre dans ce cadre. Dans ces cas, à défaut de pouvoir zoomer encore davantage sur cette carte, il faudra se reporter au site dédié de la démarche ou parfois aux pages « cas pratiques » de participation.brussels.

D'après les observations, à moins de se concentrer uniquement sur des dispositifs participatifs distincts, comme une assemblée citoyenne ou un budget participatif, **la participation citoyenne est souvent comprise comme un élément d'un programme d'action publique ou comme une phase d'un projet urbain.** Dès lors, pour inventorier l'ensemble des initiatives de participation citoyenne, il faut aussi la restituer comme un élément d'action publique, quitte à intégrer des phases parfois simplement informatives et consultatives. Intégrer l'ensemble des projets qui revendiquent une forme de participation citoyenne implique de se confronter à la question de la qualité de la participation, de ses mésusages et possibles instrumentalisations (IEB, 2022). Autrement dit, la cartographie se confronte à deux enjeux : mettre à plat et donner du relief, à la fois pour faire voir l'étendue et pour lui donner sens.

4.1. Qui organise des initiatives de participation citoyenne ?

La carte illustre la répartition des entrées de l'inventaire suivant les périmètres communaux. La répartition spatiale montre le poids du territoire de la ville de Bruxelles (22%) qui devance un trio de commune du nord et/ou ouest (Anderlecht, Schaerbeek, Molenbeek). Autrement dit, les communes les plus peuplées, tendanciellement avec plus de ressources ou avec une plus grande éligibilité à certains programmes, sont d'autant mieux représentées dans l'inventaire.

Figure 2 : Répartition des entrées de l'inventaire selon les périmètres communaux



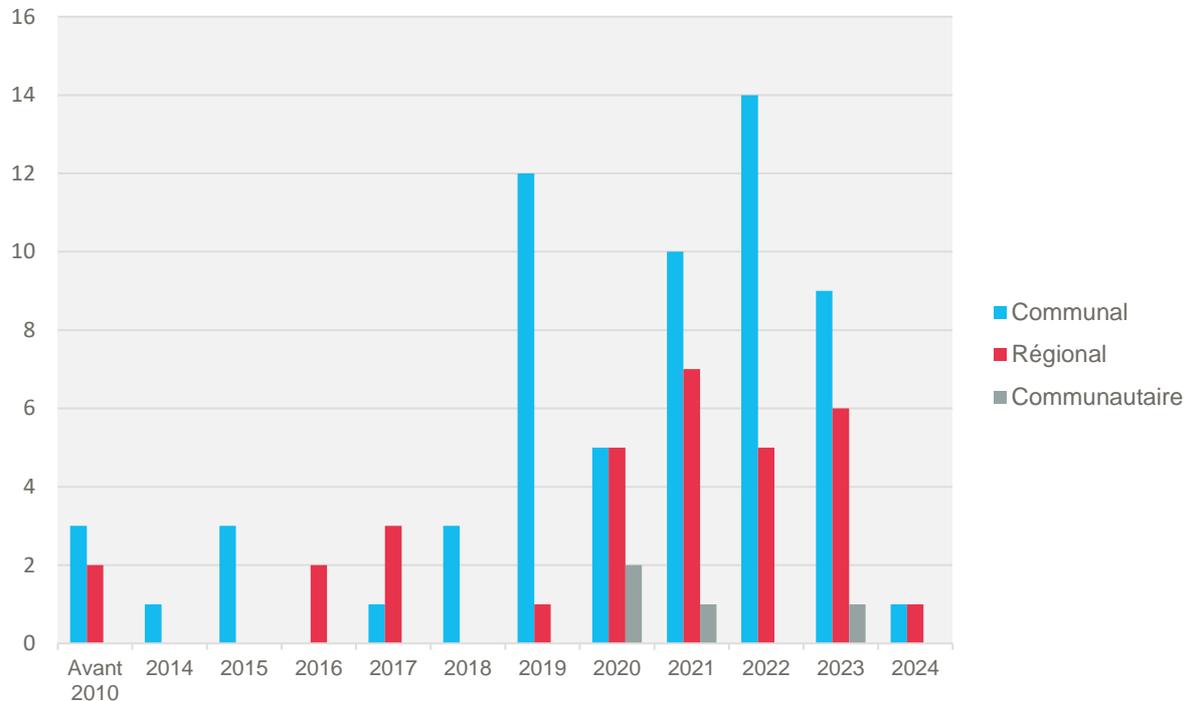
De façon plus détaillée, le tableau 4 liste l'ensemble des organisations et les administrations présentes dans l'inventaire.

Tableau 4 : Institutions publiques citées dans l'inventaire régional

Nom de l'organisation	Réponse au questionnaire (N=98)	Relevé en ligne (N=50)	%
ASBL	2	-	1%
Commune : Anderlecht	7	2	6%
Commune : Auderghem	-	3	2%
Commune : Berchem-Sainte-Agathe	1	4	3%
Commune : Bruxelles	11	7	12%
Commune : Etterbeek	1	1	1%
Commune : Evere	1	2	2%
Commune : Forest	2	3	3%
Commune : Ganshoren	2	4	4%
Commune : Ixelles	-	5	3%
Commune : Koekelberg	3	1	3%
Commune : Molenbeek-Saint-Jean	4	2	4%
Commune : Saint-Gilles	-	2	1%
Commune : Saint-Josse-ten-Noode	-	3	2%
Commune : Schaerbeek	6	1	5%
Commune : Uccle	7	1	5%
Commune : Watermael-Boitsfort	3	-	2%
Commune : Woluwe-Saint-Lambert	-	2	1%
Commune : Woluwe-Saint-Pierre	8	-	5%
Bruxelles Environnement	4	-	3%
Bruxelles Pouvoirs Locaux (BPL)	1	-	1%
Logement Bruxellois	2	-	1%
Logement Molenbeekois	1	-	1%
Parlement Bruxellois	3	-	2%
Perspective.brussels	19	7	18%
Société d'Aménagement Urbain (SAU)	1	-	1%
Société du Logement de la RBC (SLRB)	3	-	2%
STIB	2	-	1%
Vlaamse Gemeenschapscommissie	4	-	3%

Pour répondre à la question de qui organise la participation citoyenne en Région bruxelloise, il est possible de situer la participation à travers deux questionnements qui se complètent : le **niveau de pouvoir** et l'**échelle du projet**.

Figure 3 : Répartition des initiatives de participation par niveau de pouvoir organisateur



Par rapport au niveau institutionnel, les deux-tiers des initiatives inventoriées sont communales et un autre tiers régional, avec une portion congrue d’initiatives portées par des institutions communautaires.

Par rapport à l’échelle des projets liés à la participation, le questionnaire envisage quatre niveaux avec une possibilité de réponses multiples : lieu ou équipement spécifique ; quartier ; commune ; région. C’est **l’échelle du quartier qui ressort largement** : elle est mentionnée dans 65% de l’ensemble des réponses. Ensuite, vient celle dite du lieu spécifique (37%), puis de la commune (23%) et enfin de la région (15%). Ainsi, les initiatives de démocratie participative restent fortement ancrées dans une certaine proximité géographique.

Le tiers de réponses mentionnant un « lieu spécifique » renvoie l’image d’une participation très localisée. Cette vision reste à nuancer, car si on exclut les réponses multiples, pour se concentrer sur les deux-tiers de réponses qui citent un seul niveau, alors la répartition reste la même (quartier 32% ; commune 15% ; région 10%) sauf pour le « lieu spécifique » qui n’est plus mentionné que dans 7% des cas ; le plus souvent des ateliers liés à la construction, la rénovation ou la programmation d’une zone ou d’un équipement. Il est cependant fréquent de voir associés « lieu spécifique » et « quartier » (25%), ce qui correspond à la philosophie de programmes qui se proposent d’ancrer un équipement dans son environnement (Appels à projets de logements sociaux de Société immobilière de service public ; Contrat École ; Occupation temporaire ; Jardins partagés...).

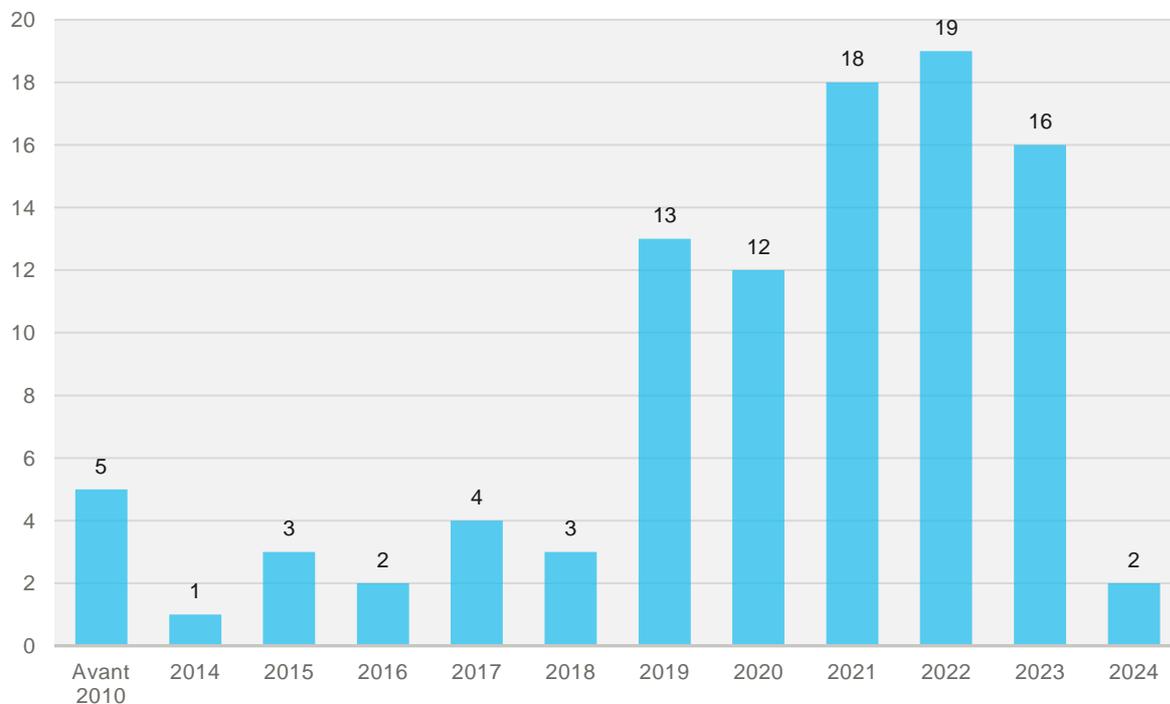
En résumé, en croisant « échelle du projet » et « échelon de gouvernement » on observe que **si un cinquième des initiatives sont à l’échelle régionale, ce sont un tiers d’entre elles qui sont liées aux institutions régionales, par les compétences ou les financements**. Les initiatives d’administrations communales se concentrent sur une échelle locale : quartier (66%) et/ou commune (32%) et/ou lieu spécifique (29%), tandis que les initiatives liées à une administration régionale sont plus

distribuées. Elles portent avant tout sur un lieu spécifique (58%) et/ou un quartier (71%), parfois sur l'ensemble de la région (32%), mais très rarement – et jamais exclusivement - sur un périmètre communal (6%). Enfin, les initiatives communautaires (4%) concernent toujours l'ensemble de la Région.

4.2. Une majorité de projets récents, avec une hausse depuis 2019

Au moment du recueil de l'information, entre le printemps et l'automne 2023, la majorité des initiatives renseignées sont encore en cours (53%). Si on tient compte des dates de fin annoncées, on obtient cette distribution théorique mise à jour pour la fin de l'année 2024 : 38% d'initiatives qui devraient être encore en cours contre 62% qui devraient être désormais achevées.

Figure 4 : Distribution des réponses par année de début de l'initiative



Dans les réponses au questionnaire, 18% concernent des projets ayant débuté avant 2019. La forte majorité des réponses est concentrée à droite du graphique. Ainsi 82% des initiatives recensées ont débuté entre 2019 et 2023, et se répartissent équitablement sur cette période (entre 12 et 19% pour chaque année). **Cette mesure reflète une double réalité : le fait qu'il y a davantage de dispositifs participatifs à partir de cette période et le fait que l'information sur les projets des mandatures politiques en cours est plus accessible et plus communicable.**

Dans une synthèse de leurs travaux, des politologues distinguent « 4 vagues de la participation » en Belgique : **2000-2011 : émergence** des mini-publics ; **2010-2011 : crise politique** ; **2009-2019 : diffusion** des mini-publics ; **2019-2024 : expérimentation institutionnelle** (Bottin J. et al., 2024). La hausse observée à partir de 2019 dans l'inventaire régional viendrait donc illustrer les effets d'une diffusion et les prémices d'une plus forte déclinaison institutionnelle des dispositifs participatifs, à partir des élections de 2018 et 2019 pour les communes et la Région bruxelloise.

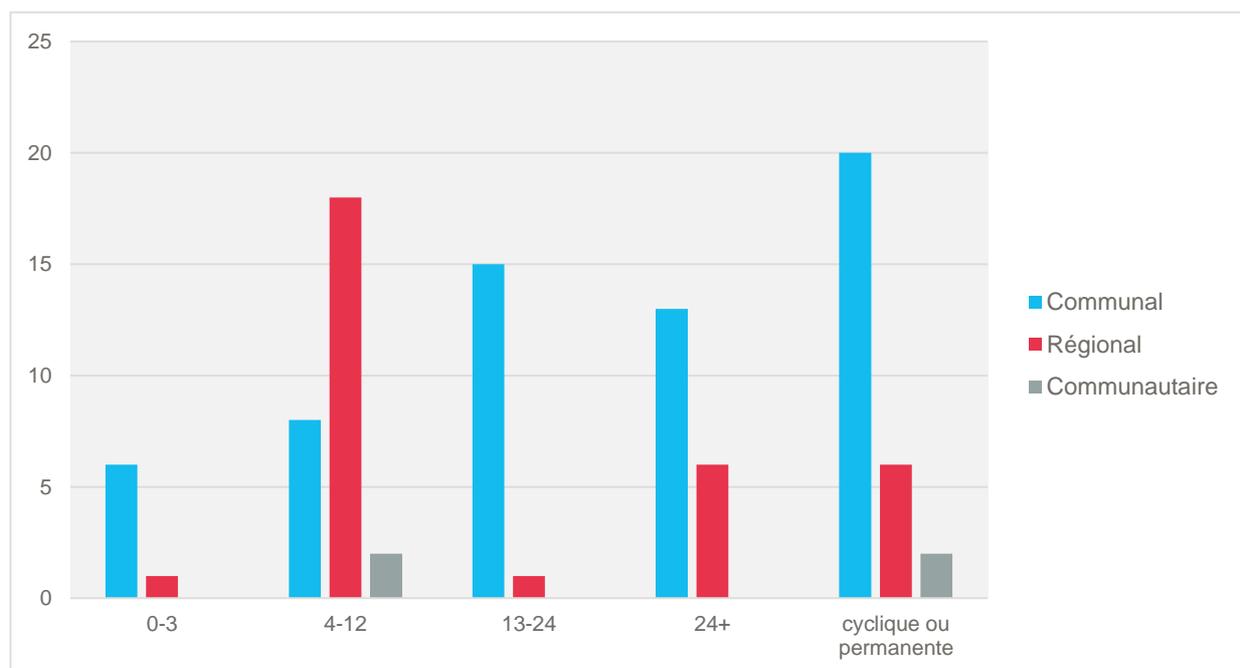
4.3. Temps du projet et espaces permanents : phasage et ancrage de la participation

Les informations recueillies permettent d'estimer une **durée moyenne des processus de participation citoyenne organisés par des administrations publiques**. Pour cela, on part des dates de début et de fin renseignées par les gestionnaires de projet. Cette donnée ne fait pas nécessairement la part des choses entre moments de participation et temporalité du programme au sein duquel s'insère la participation. Le plus souvent, c'est la deuxième option qui prime.

Ainsi, la notion même de « finalisation » ou de « clôture » de la participation, suivant la logique d'un projet ou d'un financement, peut être questionnée. En effet, on observe ici **qu'environ trois-quarts des projets dits « en cours » sont en réalité des espaces de participation permanents ou cycliques** (par exemple, un conseil consultatif ou une assemblée citoyenne régulièrement renouvelée), **qui n'ont donc pas vocation à être « finalisés » au sens d'un projet**, allant d'un lancement à une clôture, tant fonctionnelle que budgétaire. Cette difficulté à situer la participation dans le temps recoupe les questions déjà évoquées (p.17), quant au fait d'agréger sur la carte régionale des « initiatives de participation citoyenne » d'ampleurs différentes, qui peuvent se comprendre comme. dispositif, projet ou programme..

Si on ne retient que les projets achevés, **très peu s'inscrivent dans une durée très courte de moins d'un trimestre (7%)**. La **majorité** des initiatives de participation correspondent à des projets qui courent sur **un an (29%) ou deux ans (16%)**. Les projets qui durent au-delà (19%) correspondent le plus souvent à des dispositifs participatifs qui s'insèrent dans des programmes plus généraux, par exemple des contrats de quartier ou des projets de recherche qui s'étendent sur trois ou quatre ans, dans ces cas le repère temporel correspond aussi à une réalité budgétaire, le temps du projet étant déterminé par la durée de son financement.

Figure 5 : Distribution des initiatives citoyennes par durée (en mois) et par niveau de gouvernement



En tendance, il semble que les communes ancrent davantage la participation dans un temps plus long. Un tiers des entrées communales sont cycliques ou permanentes et la moitié des projets de participation s'étalent sur au moins un an et souvent davantage. À l'inverse, les entrées liées au niveau régional sont majoritairement concentrées dans la tranche entre quatre et douze mois (56%).

Les entrées régionales comportent un cinquième de projets cycliques ou permanents. Il s'agit de : Conseils Consultatifs des Locataires ; Programme 101e% (SLRB) / Inspirons le Quartier ; Assemblée citoyenne pour le climat (Bruxelles Environnement) / Pétitions avec droit d'audition, Commissions délibératives (Assemblée réunie de la Commission communautaire commune ; Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ; Parlement francophone bruxellois).

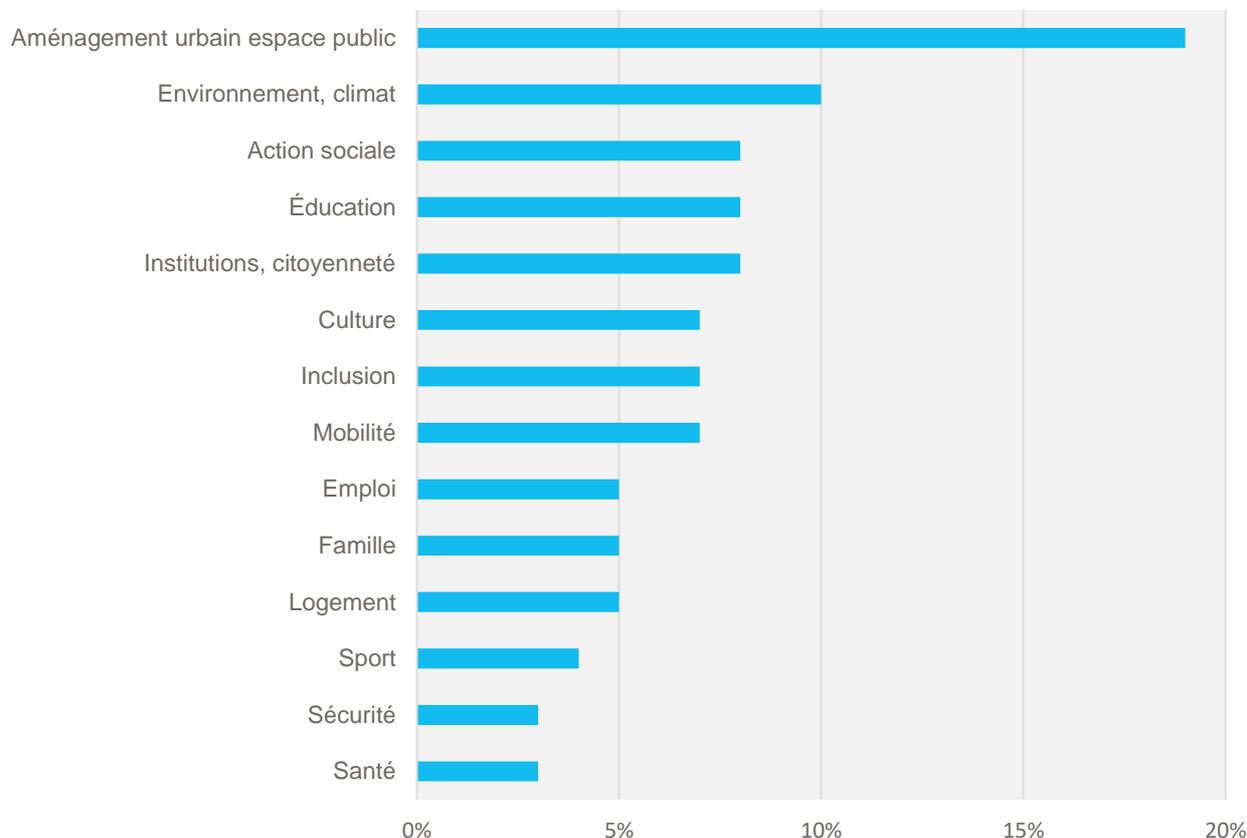
Les durées des initiatives de participation semblent avant tout conditionnées par trois facteurs principaux : le **phasage des projets urbains** qui incluent des séquences de participation, les **mandats des élus** qui sont à l'initiative de certains dispositifs et les **financements par projets** qui rendent possible des expérimentations ponctuelles. **Dans chacune de ces configurations se pose la question de la possibilité et de l'intérêt de pérenniser certains espaces de participation pour les rendre cycliques ou permanents, au-delà du temps du projet, du mandat ou du budget, ou à l'inverse de rester dans une dynamique de projet à durée déterminée, afin de limiter le risque d'essoufflement.**

4.4. Des démarches principalement centrées sur l'aménagement du territoire et le cadre de vie

Les initiatives de participation citoyenne couvrent **différentes thématiques**. Parmi celles proposées dans le questionnaire, la plupart en revendiquent plusieurs : **82% des entrées en ont au moins deux, 37% plus de trois et 11% au moins dix**. Ces derniers cas de réponse « toutes thématiques » indiquent le caractère ouvert et transversal d'espaces de participation où des projets très variés peuvent être proposés, par exemple un budget participatif ou un contrat de quartier. Le diagramme (figure 6) présente la fréquence de mention des différentes thématiques, la plus fréquente étant « l'aménagement urbain et l'espace public ».



Figure 6 : Répartition des réponses multiples à la question « Sur quelles thématiques porte l’initiative ? »



À partir de ces réponses multiples, le Service de la Participation a attribué à chaque initiative une « thématique principale » à partir de leur description. Il en ressort cette répartition simplifiée, reprise dans le tableau 5. Dans ce tableau, seules les thématiques comptant pour au moins 5% sont reprises. Les thématiques non reprises sont : Jeunesse, Senior, Handicap, Éducation, Emploi.

Tableau 5 : Thématique principale des initiatives de participation

	Inventaire (n=98)
Aménagement urbain, espace public, quartier	51%
Budgétisation	10%
Transition écologique	9%
Mobilité	8%
Institutions, citoyenneté	7%
Logement	6%

Cette priorisation, en cohérence avec la distribution d'ensemble, fait avant tout ressortir des enjeux d'aménagement urbain et d'espace public.

Cette catégorie comprend notamment toutes les démarches liées à différents dispositifs de la politique de rénovation et revitalisation urbaine : Contrat de Quartier Durable (CQD), Contrat de Rénovation urbaine (CRU), Contrat d'Axe et Contrat d'îlot (CACI), Plan d'Aménagement directeur (PAD), Contrat Ecole. On repère à ce propos que **les initiatives d'administrations régionales sur la thématique de l'aménagement du territoire sont en partie concentrées dans les communes dont les populations sont les plus pauvres**, c'est-à-dire au plus faible revenu imposable moyen par habitant inférieur à la moyenne régionale (IBSA 2022). Ainsi Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht, Koekelberg, Schaerbeek, Saint-Gilles, représentent 65% des entrées de cette thématique. Néanmoins, cette densité relative ne se traduit pas par une sur-représentation de dispositifs participatifs dans ces territoires du Nord-Ouest de la Région toutes thématiques et tous niveaux de pouvoir confondus.

En dehors de tels programmes, à l'échelle communale on note surtout des réaménagements localisés à l'échelle d'un lieu (permis de végétaliser) ou d'un quartier (réaménagement d'une place). Il faut ici relever que l'implantation du Service de la Participation au sein de perspective.brussels a permis un accès privilégié aux données liées à l'aménagement du territoire. **Néanmoins, cette forte représentation reste une donnée réelle de la participation citoyenne.** A ce propos, dans le chapitre méthodologique, nous mentionnons (p.14) les apports complémentaires de l'analyse des références de marchés publics des prestataires de la centrale de marchés du Service de la Participation. Ici, le **fort poids de la thématique « aménagement urbain » est confirmé** par ces données complémentaires de la centrale de marchés où les références mentionnant cette thématique représentent également le groupe le plus fréquent et comptent pour un tiers (30%).

En dehors de cette thématique principale, on confirme l'importance de dispositifs qui ne préjugent pas d'une thématique : axés sur l'allocation de ressources financières : budget participatif, enveloppe de quartier ou appels à projets (10%) ou qui visent à discuter du futur de politiques publiques d'ensemble, reprises ici sous l'étiquette « institutions, citoyenneté » (7%), comprenant par exemple : les commissions délibératives du parlement régional ou la démarche *Stadsparatie* de la VGC.

Les autres thématiques correspondent à des secteurs d'action publique, dont les plus importants sont la transition écologique, la mobilité et le logement.

Ces thématiques reflètent aussi certaines affinités entre des domaines d'action et des niveaux de gouvernement. L'aménagement urbain est réparti équitablement entre niveau communal (54%) et régional (46%), de même pour le logement, par contre des thématiques **comme la transition écologique ou la mobilité sont davantage identifiées à l'échelle communale.** Les exemples de budget participatif sont très majoritairement à l'échelle communale.

Toutes les entrées de l'inventaire sont également catégorisées par type d'initiatives. Ce reclassement a été proposé par le service de la participation et couvre l'ensemble des 148 entrées de l'inventaire.

Tableau 6 : Distribution des initiatives par type de dispositif

Type de dispositifs participatifs	N	%
Consultation autour de l'aménagement territorial	74	50%
Conseil consultatif	22	15%
Appel à projets et Budget participatif	20	14%
Panels citoyens, mini-publics délibératifs	8	5%
Plateforme numérique	8	5%
Consultation publique (hors aménagement)	6	4%
Réunions publiques et visites de quartier	5	3%
Initiatives citoyennes	4	3%
Pétitions	1	1%
Total	148	100%

Ce classement répète la forte part de « consultations autour de l'aménagement territorial et du cadre de vie », qui comptent pour la moitié (50% n=74) des points de la carte régionale. On remarque par ce biais que des consultations publiques portant sur d'autres sujets que l'aménagement sont rares. On repère ensuite une bonne représentation d'outils de budgétisation participative et des conseils consultatifs, les deux étant notamment fréquents à l'échelle communale. Enfin, les types de dispositif qui relèvent davantage des « innovations démocratiques », comme les mini-publics délibératifs et les plateformes de participation en ligne, sont représentés chacun à hauteur de 5%.

4.5. Les outils de mobilisation : faible diffusion du tirage au sort

En matière de recrutement des participants, seule **une minorité d'initiatives font mention du tirage au sort**, exclusivement (6%) ou en complément (6%), pour composer un groupe. Il s'agit d'assemblées citoyennes ou de conseils d'habitants (par exemple : assemblée citoyenne pour le climat de Bruxelles Environnement ; assemblée des habitants de la commune d'Auderghem ; conseils de quartier de la commune d'Etterbeek ou de la Ville de Bruxelles ; conseil des jeunes de Woluwe-Saint-Pierre), des commissions délibératives (du Parlement Bruxellois) ou de panels citoyens liés à une démarche plus large (par exemple : Megafon à Anderlecht) ou à un panel citoyen organisé dans un Contrat de Quartier durable.

En plus de la question du tirage au sort, 82% ont répondu à la question ouverte, « quels moyens de mobilisation sont mis en œuvre ? ». Les expressions les plus récurrentes dans l'ensemble de ces

réponses dessinent les contours d'actions qui se situent à la frontière de plusieurs expériences, entre travail social, contact associatif, communication et *campaigning*.

Mots les plus fréquents parmi les réponses à la question des moyens de mobilisation

Plus de 10 occurrences :	(dans le) (du) quartier (30) ; Associations (25) ; Flyers (21) ; Affiches, affichage (15)
Plus de 5 occurrences :	Email, mails, mailing-list (10) ; Réseaux sociaux (9) ; (contact) en rue, (présence sur, travail de) terrain (8) ; commerces, commerçants (8) ; Stand (7) ; Magazine, journal (6)
4-5 occurrences	Porte-à-porte (5) ; Site internet (5) ; Newsletter (5) ; Permanence (5) ; Workshop (5) ; Toutes-boîtes (4) ; sit-in espace public (4)

4.6. Les niveaux de participation : consulter, co-construire, décider, déléguer ?

Les « niveaux de participation » sont une façon courante de catégoriser des démarches de participation publique. L'inventaire de la participation en Région bruxelloise ne fait pas exception et indexe les projets en fonction d'un degré d'influence sur la prise de décision politique. Le service de la participation détaille cet enjeu dans un [texte en ligne sur « les niveaux de participation »](#).

Cette manière de catégoriser reproduit une vision du temps politique centré sur un avant/après « la » décision, quand la réalité de l'action publique comprend une somme de scènes et d'interactions entre parties-prenantes, qui rend la décision moins tranchée et plus itérative. Néanmoins, le lien à la décision demeure une information essentielle pour les personnes qui participent pour leur donner une idée de leur marge de manœuvre par rapport à une question ou un projet. Dans l'inventaire, on rend également cette information plus concrète en précisant les possibilités d'action des personnes invitées à participer : écouter, exprimer une opinion, construire un avis collectif, prendre des décisions ou mener des actions.

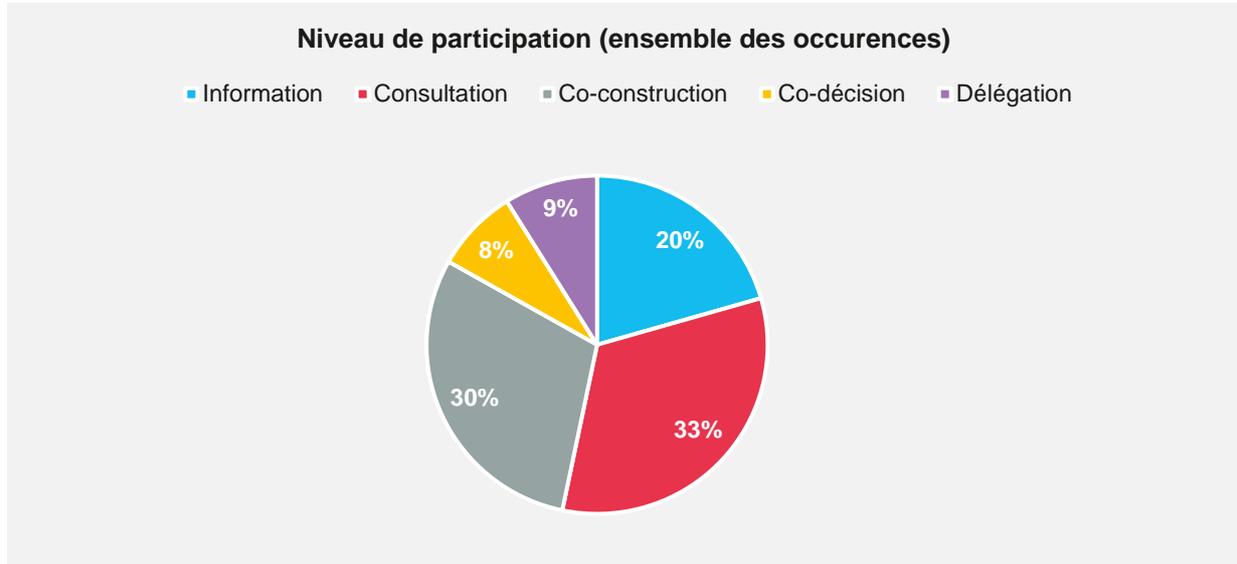
Dans l'inventaire, les gestionnaires de projets ayant communiqué leur initiative peuvent choisir parmi ces cinq niveaux de participation, suivant le lien à la décision :

- Information (*publicité, transparence*)
- Consultation (*écoute, opinions*)
- Co-construction (*dialogue, parties-prenantes*)
- Co-décision (*partage du pouvoir*)
- Délégation (*autonomie*)
- Je ne sais pas

Cette question a trouvé réponse dans 99% des cas. Le Service de la Participation a choisi de ne pas modifier l'information pour laisser la libre appréciation des porteurs de projet, les données résumées ici ont donc un statut déclaratif.

4.6.1. Des initiatives de participation entre consultation et co-construction

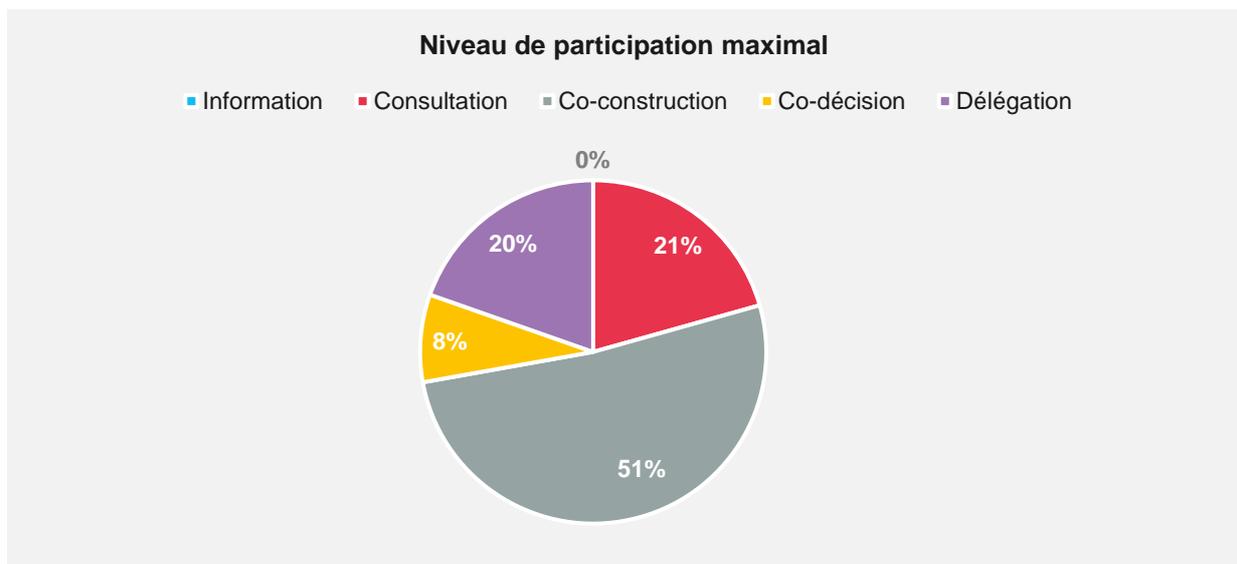
Figure 7 : Fréquence de mention des niveaux de participation



Dans l'ensemble des occurrences, **20% des réponses citent l'information, 33% la consultation, 30% la co-coconstruction, 8% la co-décision et 9% la délégation.** Cette répartition délimite clairement un socle informationnel-consultatif et un plafond décisionnel-délégataire.

Il est possible de déclarer plusieurs niveaux de participation pour une même initiative. C'est le cas pour une majorité qui en cite au moins deux (17%), voire trois ou plus (42%). À ce titre, la combinaison la plus fréquente lie information, consultation et co-construction (presque un tiers de l'ensemble).

Figure 8 : Répartition des niveaux de participation maximaux



Si on regarde le niveau de participation le plus élevé pour chaque initiative, alors la **distribution est d'autant plus concentrée autour de la co-construction**, qui fait office de réponse refuge et rassemble un peu plus de la moitié des initiatives. L'autre moitié comprend : un cinquième de consultation, un cinquième de délégation et un dixième de co-décision.

Il est possible de questionner la définition de chaque catégorie et la partition entre elles, notamment entre « consultation » et « co-construction », « co-décision » et « délégation ». Par exemple, certains « budgets participatifs » se voient classés alternativement comme « co-décision » ou « délégation ». Par ailleurs, le terme de **délégation** est rarement employé pour désigner l'auto-gestion d'un équipement ou d'un aspect d'une politique publique. Il est le plus souvent entendu comme **synonyme de financement** d'initiatives. Il est aussi mobilisé comme **synonyme de faire-ensemble**, avec des chantiers participatifs ou des projets collectifs directement mis en œuvre : compost collectif, jardins partagés...

Mais c'est surtout la nuance entre consultation et co-construction qui apparaît difficile à renseigner. Ici, la forte majorité de réponses optant pour **la co-construction** renseigne sur un possible biais de désirabilité. Cette réponse est celle qui **permet d'affirmer ne pas limiter la participation à un exercice consultatif, sans pour autant entrer dans des enjeux de décision ou de financement**. La co-construction doit pourtant se distinguer de la consultation par la place donnée à la délibération et la mise sur un pied d'égalité des co-participants, dont l'autorité organisatrice, dans la formulation de solutions partagées.

4.6.2. Une capacité d'action sans perspective de co-décision

Pour renforcer le degré de précision de la catégorisation par niveau de participation, l'inventaire comprend une donnée complémentaire : le **degré d'engagement offert aux personnes qui participent**.



Écouter



Exprimer une opinion



Construire un avis collectif

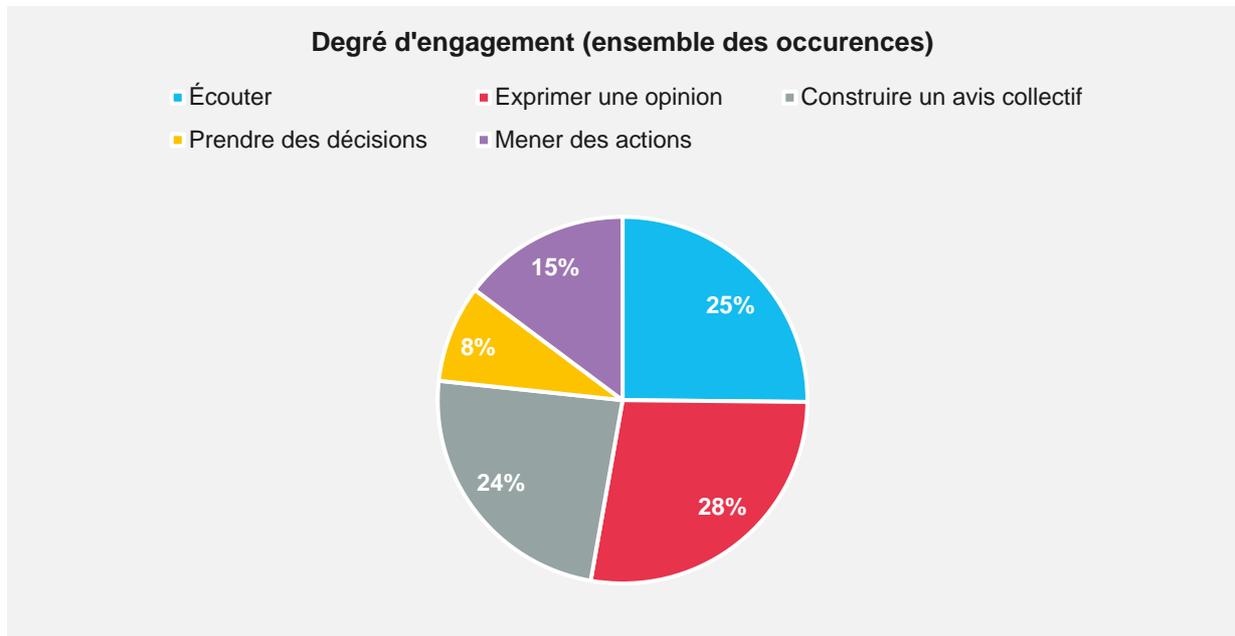


Prendre des décisions



Mener des actions

Figure 9 : Fréquence de mention des degrés d'engagement



Cette relecture confirme l'ancrage communicationnel et dialogique, avec **les trois-quarts des mentions distribuées entre « écoute », « opinion » et « avis collectif »**. Pour ce qui est des aspects liés à la décision « prendre des décisions » ou la délégation « mener des actions », on constate à nouveau que le deuxième est plus investi que le premier. En regardant le détail des observations, il est clair qu'on fait ici face à une acceptation large de la « délégation ». Déjà, il faut différencier des dispositifs qui réservent cette possibilité théorique, mais sans toujours la concrétiser, d'autres qui la mettent au cœur de leur logique en l'assimilant au subventionnement et enfin des initiatives citoyennes qui relèvent de la menée d'action par définition (par exemple, des potagers collectifs ou projets associatifs locaux).

Dans l'ensemble, consultation, co-construction ou délégation se retrouvent à toutes les échelles de gouvernement. Par contre, les rares dispositifs qui parlent de codécision se situent tous à l'échelle communale. En matière de type de dispositif, on observe que ce sont principalement les « appels à projets et budgets participatifs » qui envisagent une influence sur la décision, tandis que les « consultations autour de l'aménagement territorial et du cadre de vie » constituent la majorité des dispositifs de consultation ou de co-construction.

4.7. Le recours aux prestations extérieures

Le recours à des prestations extérieures pour aider à l'organisation ou la mise en œuvre de la participation citoyenne est un cas de figure très fréquent puisque **73% répondent par la positive à la question « dans le cadre de cette initiative de participation citoyenne, faites-vous appel à des prestataires externes ? »**. Cet emploi de prestataires recoupe une question d'échelle : c'est le cas de la **totalité des initiatives régionales et des deux-tiers des initiatives communales**, mais aussi budgétaire : jusque 50.000 euros on mesure en moyenne 60% de recours à des prestataires, au-dessus de 50.000 euros 80%, avec 100% de réponses positives au-dessus de 200.000 euros de budget. Cependant, on ne peut cumuler l'information « recours à des prestataires » et « budget global du projet » que pour une trentaine de cas, ce qui interdit toute généralisation, même si à l'échelle de ces cas on observe une corrélation entre engagement budgétaire et externalisation, ce qui s'explique aussi en considérant l'ampleur des projets. **Ainsi, l'opposition entre « petit projet communal » et « grand programme régional » recouvre assez certainement la tendance plus ou moins grande au recours aux prestations marchandes**, et ce d'autant plus sur la période récente, mais sans qu'on puisse dire si ce phénomène connaît une augmentation continue.

Le questionnaire propose d'éventuellement détailler « pour quels types de prestation ? ». Les 74 réponses obtenues sont souvent similaires et peuvent être regroupées en huit catégories, de la plus à la moins fréquemment mentionnée : Animation et facilitation (30) ; Prise en charge de l'ensemble des prestations de participation (18) ; Conseil, expertise et enquête (15) ; Organisation (13) ; Communication (8) ; Design et conception (8) ; Recrutement (2) ; Traduction (1). Ces catégories illustrent une **tripartition entre : (I) une délégation complète des aspects de participation, (II) un apport d'expertise méthodologique ou thématique, (III) un appui logistique ou organisationnel**.



4.8. Les budgets des initiatives de participation

Le budget des démarches de démocratie participative organisées par des autorités publiques n'est pas une information aisée à circonscrire et à recueillir. En plus d'une possible réticence à la déclaration, de nombreux aspects viennent compliquer sa réduction à un seul et même chiffre.

D'abord, parle-t-on du coût d'ensemble du programme ou de ce projet ou uniquement des aspects participatifs au sein d'un processus plus large ? Parmi ces coûts, indique-t-on uniquement les montants correspondant à des transactions et des commandes lors de marchés publics ? Ou signale-t-on aussi la charge et le temps engagés par des agents, comme part de leur mission ou comme aspect supplémentaire, rémunéré ou non ?

Ces éléments concourent à un taux de réponse moindre. **Ainsi, 71% des répondants ont préféré ne pas communiquer cette information.**

A partir de nos données, on illustre surtout la difficulté à parler d'un budget global, puisque les montants communiqués vont du minime 100 euros, assorti du commentaire « *la salle est mise gratuitement à disposition par une école. Nous achetons seulement les pizzas et boissons* », au maximal de près de 4,7 millions, qui agrège en réalité 32 programmes locaux à hauteur de 140.000 euros chacun. **Ces écarts rendent compte d'une différence réelle entre une participation de proximité portée par des acteurs qui prennent sur leur temps avec des budgets minimes et des processus complexes qui génèrent des frais d'une toute autre ampleur, y compris d'ordre communicationnels et évènementiels.**

Pour la trentaine de projets pour lesquels il y a une indication budgétaire, 54% sont inférieurs à 50.000 euros et 46% sont d'au moins 50.000 euros, 36% d'au moins 100.000 euros. En ne retenant que le niveau communal, 32% des budgets sont d'au moins 100.000 euros, tandis qu'au niveau régional ce taux monte à 44%.

Cet écart entre niveau communal et régional se retrouve dans les informations budgétaires des **références des candidats à la centrale de marchés participation**. Parmi les références en Région bruxelloise, 19% des budgets à l'échelle communale sont d'au moins 100.000 euros, tandis qu'au niveau régional ce taux monte à 48%. Cependant, la **plus grande partie des références rapportées correspondent à des marchés dits de faible montant** ne dépassant pas le seuil de 30.000 euros.

4.9. Les suites données aux initiatives de participation citoyenne ?

À la question conclusive : « quelles sont les suites données à l'initiative de participation citoyenne ? », 82% ont fourni une réponse. Ces réponses reflètent une attention portée au principe de redevabilité (Papadopoulos, 2013) à travers le « **suivi** », la « **prise en compte** » et la « **communication autour des réalisations** ». Cette information est difficile à saisir, tant on sait par ailleurs que la variété des situations et des temporalités rend ardue, voire illusoire, une traçabilité de la décision entre participation, représentation et administration (Jacquet, Ryan, van der Does, 2023 ; Vrydagh, 2023b).

4.9.1. Une vision d'ensemble axée sur le suivi de projets et l'influence communicative

Les réponses obtenues peuvent être regroupées en une dizaine de catégories, présentées de la plus à la moins fréquente dans le tableau 7. Les suites les plus fréquentes concernent les initiatives qui impliquent **la mise en œuvre de projets**, ceux-ci devenant le support d'un possible suivi. C'est notamment le cas des budgets participatifs et de toutes les formes d'appels à projets. Plus généralement, on trouve a minima **une forme de communication sur les suites**, via différents canaux institutionnels.

Lorsque l'initiative est principalement axée sur la formulation de recommandations, les deux débouchés les plus fréquents sont **l'inclusion de recommandations dans différents documents liés à une politique publique (28%)** ou **leur synthèse et compilation dans un rapport dédié (16%)**. Les deux modalités sont mentionnées ensemble dans 11% des cas.

À défaut d'une prise en compte ou d'un suivi direct, les porteurs de projets mentionnent également l'enjeu **de transmission à d'autres entités compétentes** ou s'en remettent à la possibilité de **poursuivre le dialogue et la participation**.

Il faut également signaler des cas pour lesquels la réponse fournie correspond en réalité à **une absence de suites**, soit du fait d'une clôture sans suite, soit du fait d'une réponse encore en suspens.

Tableau 7 : Illustration des types de suites données aux initiatives de participation citoyenne

Catégories	%	N parmi N=68	Exemples de réponse [anonymisée]
Suivi ou mise en œuvre de projets	44%	30	<p>« Un appel à candidature a été lancé, adressé aux 40 associations qui ont suivi le processus participatif, afin de créer un comité de gestion. Celui-ci sera composé de l'équipe [projet], accompagnée de 6 membres citoyens »</p> <p>« Les membres du jury formulent un avis qui est soumis au [collège] qui prend la décision finale. Les éditions précédentes ont permis de constater que les avis étaient suivis en matière des projets sélectionnés »</p> <p>« Mise en œuvre du projet/initiative qui a émergé de la mobilisation. Cela dépend d'un [cas] à l'autre, d'une situation à l'autre, d'un contexte à l'autre »</p>

Catégories	%	N parmi N=68	Exemples de réponse [anonymisée]
Communication et information sur les suites données	35%	24	<p>« Communication régulière sur les projets citoyens réalisés. »</p> <p>« Échanges de questions et réponses, suivis si besoin d'interventions des services communaux »</p> <p>« Le Service Participation [de la commune] vérifie si le projet est mené à bien, et le rajoute à sa cartographie et sur son site. »</p>
Recommandations incluses dans des plans ou programmes	28%	19	<p>« Le programme a été rédigé suite aux différents échanges et actions mis en place. Il a été envoyé pour avis et relecture aux principales parties prenantes. »</p> <p>« Les conclusions du processus participatif ont été intégrées dans le cahier des charges du futur réaménagement. Des personnes clés (directeurs, usagers principaux, riverains) ont été intégrées comme membres citoyens au sein du jury de désignation du bureau d'architecture, à titre d'observateur. Ils n'ont donc pas pu prendre part à la décision. Le bureau sélectionné a intégralement pris compte des priorités explicitées au sein du processus participatif. »</p> <p>« Publication en ligne et utilisation des résultats dans le travail de diagnostic et de vision [territoriale] »</p>
Publication d'une synthèse ou d'un rapport	16%	11	<p>« Un carnet de recommandations a été rédigé à l'intention et transmis aux futurs gestionnaires et aménageurs et aménageuses du parc et mis en ligne. »</p> <p>« Le rapport du diagnostic a été transmis aux participants et participantes et publié en ligne ainsi que dans le journal communal. »</p>

Catégories	%	N parmi N=68	Exemples de réponse [anonymisée]
Mise à disposition des résultats ou transfert à d'autres autorités	15%	10	<p>« Le Gouvernement bruxellois fournit un premier retour après 3 mois et un second retour 12 mois plus tard. Pour ce faire, les membres du Gouvernement sont aidés par les administrations régionales, qui leur fournissent des informations nécessaires. »</p> <p>« Il s'agit d'une initiative de participation [intermédiaire]. Les données jugées pertinentes sont transmises [aux experts] pour être traitées en plusieurs étapes »</p>
Réitération, continuité ou extension de la participation	15%	10	<p>« L'avis du panel citoyen a été pris en compte lors du moment de délibération sur le choix final du tracé. Vu ce succès de collaboration entre citoyens et citoyennes et différentes administrations de la Ville et de la Région, un nouveau panel citoyen a été composé pour la phase d'aménagement. »</p> <p>« Une réunion publique (de consultation) a été organisée à la demande du panel citoyen »</p> <p>« Après la phase de concertation avec le conseil de quartier, une réunion publique (de consultation) a été organisée pour l'ensemble du quartier »</p> <p>« Pérenniser l'assemblée [citoyenne] comme espace d'échanges entre acteurs et partenaires locaux pour le développement et la mise en œuvre du plan [d'action]. »</p>
Organisation d'évènement public ou d'activités dédiées	13%	9	<p>« Organisation d'un "événement" pour présenter les résultats préliminaires des différentes phases centrales du processus »</p> <p>« Organisation d'un événement sur l'espace public. »</p>



Catégories	%	N parmi N=68	Exemples de réponse [anonymisée]
Absence de suites (raisons organisationnelles ou politiques)	9%	6	« Cette décision relève du cabinet » « Le chantier s'est terminé [à l'été 2023] » « Le projet suit son cours »
Évaluation du dispositif de participation	1%	1	« Mise en œuvre des projets. Communication sur la mise en œuvre. Évaluation du dispositif. Pérennisation du dispositif. »

4.9.2. Deux exemples de démarches dessinant les contours d'un droit de suite

Un même projet peut correspondre à plusieurs catégories de « conclusions et suites » telles que reprises dans le tableau 7. La moyenne est de 1,8 et deux initiatives de participation se distinguent par le niveau de détail de leur réponse, en cumulant 5 ou 6 catégories. Il s'agit d'un processus de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et du Parlement bruxellois.

Extraits des fiches en ligne

Organisation : Vlaamse Gemeenschapscommissie

Conclusions et suites : « Les idées et les recommandations ont été incluses dans un rapport final, qui a été largement diffusé et a contribué à l'élaboration du plan pluriannuel. Dans le plan, les recommandations de Stadspiratie sont reconnaissables par un logo spécifique. Avec l'appel



à projets Bruss-it, la VGC a invité les citoyens et les organisations à se mettre au travail avec les nombreuses idées sur la "ville durable et vivable" et la "participation et le travail en commun", 2 thématiques issues du processus "Stadspiratie". »

Description : La Commission communautaire flamande (VGC) a rédigé son premier plan pluriannuel 2021-2025 en 2020. Avec « Stadspiratie », la VGC a voulu rassembler le plus grand nombre possible de Bruxellois du 28 janvier au 4 juillet 2020 pour contribuer à l'élaboration de ce plan. Chacun pouvait donc soumettre des idées sur six thèmes : sur la plateforme trilingue en ligne www.stadspiratie.be, par le biais de cartes postales, lors de réunions de groupe et lors de sessions en ligne. Les six thèmes étaient les suivants : apprendre, grandir, participer, faire ensemble, se rencontrer ou vivre sainement dans la ville.

En ligne : <https://participation.brussels/initiatives/69-stadspiratie/>

Organisation : Parlement bruxellois

Conclusions et suites : « Envoi des recommandations aux entités concernées (parlements et gouvernement) ; suivi effectué par les membres des commissions permanentes compétentes du Parlement qui a décidé de constituer la commission délibérative ; présentation et discussion du suivi avec les citoyens ayant participé aux travaux de la commission délibérative. »



Description : Constituées soit sur la base d'une suggestion citoyenne signée par au moins 1.000 Bruxellois de 16 ans accomplis soit sur la base d'une suggestion déposée par un ou plusieurs groupes politiques, les commissions délibératives ont pour mission d'élaborer des propositions de recommandations sur une thématique particulière. Elles sont composées de $\frac{3}{4}$ de citoyens et citoyennes, choisis au terme d'un double tirage au sort parmi la population bruxelloise de 16 ans ou plus, et de $\frac{1}{4}$ de parlementaires, membres de la commission parlementaire concernée par la thématique retenue. Après plusieurs réunions de la commission délibérative, parlementaires et citoyens et citoyennes édictent une série de recommandations adressées ensuite pour suivi au Parlement et ce, afin d'orienter les décisions politiques.

En ligne : <https://participation.brussels/initiatives/20-commissions-deliberatives/>

Ces deux démarches se distinguent par **l'intégration prévue et prévisible de l'initiative de participation dans un circuit de décision**, avec une transmission anticipée, voire routinisée, de ses résultats. Dans le cas de *Stadspiratie*, un autre appel à projet participatif a été organisé dans la foulée pour concrétiser les priorités dégagées par l'exercice de prospective participative. Dans le cas des commissions délibératives, la reconduction annuelle fait partie intégrante de la démarche. A chaque fois, les travaux des participants sont compilés dans un document à part, mais aussi repris dans d'autres productions de l'institution, avec une labélisation aidant à les repérer comme des contributions citoyennes, en plus d'être largement communiquées. Les modalités du suivi sont également prévues en amont, et dans le cas des commissions délibératives y intègrent une partie des participants eux-mêmes. Elles sont également réitérées dans le temps, ce qui rend plus tangible l'enjeu du suivi. C'est également le cas pour l'assemblée citoyenne pour le climat qui prévoit que « le gouvernement bruxellois fournit un premier retour après 3 mois et un second retour 12 mois plus tard ».

Au-delà de l'analyse des réponses, les suites possibles d'un projet sont à lire en fonction d'un contexte qui rend cette question plus ou moins opérante et pressante. Il ressort comme socle commun que **le « droit de suite » recouvre plusieurs enjeux : la compilation et la valorisation des résultats d'une démarche, leur intégration dans d'autres travaux et leur lien à de nouveaux moments de participation.**

5. CONCLUSION : VERS UNE CULTURE PARTICIPATIVE RENFORCÉE

Cette première édition de l'inventaire a été pensée en affinité avec des dispositifs de « participation publique », tels que des assemblées citoyennes, budgets participatifs, conseils de quartiers, panels citoyens, appels à projets et toute concertation ouverte.

L'approche intègre moins un autre versant de la participation citoyenne que sont des **démarches portées par des citoyens et des citoyennes, des associations ou des collectifs, pour réaliser des projets locaux ou interpeller les pouvoirs publics**. On retrouve ici une opposition entre **participation ascendante** (*bottom-up*) ou **descendante** (*top-down*) selon qui est à l'initiative d'une démarche.

Les démarches menées par les autorités publiques qui souhaitent « faire participer » poursuivent des objectifs variés : **faire vivre le débat public**, améliorer la **qualité** et la **faisabilité** d'un projet, mesurer ou favoriser la **légitimité** et l'**acceptabilité** d'une décision, renforcer l'**adhésion** et le sentiment d'**appartenance commune**.

Toutefois, ces dispositifs recouvrent des logiques diverses en matière d'implication du public. On peut ainsi distinguer une **différence de fond entre des modalités supplémentaires d'inclusion du public dans des projets déjà existants et des dispositifs participatifs et délibératifs originaux axés sur la formulation d'avis et de recommandations**. En tendance, les premiers sont intégrés à l'action publique, quitte à être (trop) faiblement participatif, les seconds sont pleinement participatifs, quitte à être (trop) faiblement articulés aux politiques publiques.

5.1. Limites et évolutions des pratiques

Dans l'ensemble, les démarches participatives inventoriées rencontrent des limites dans la réalisation de leurs objectifs, tout en témoignant d'une ouverture et d'une évolution des pratiques au sein des administrations publiques.

D'une part, **il subsiste une difficulté à situer clairement la participation citoyenne dans certains programmes d'action publique**. Les références à la participation apparaissent parfois dans des processus où les espaces démocratiques et moments d'échange ouvert sont limités, voire périphériques. Il peut s'agir de l'intégration ponctuelle de quelques non-spécialistes dans des dispositifs jusque-là réservés aux experts et décideurs, ou encore de l'organisation de réunions publiques d'information. Parfois, la consultation porte sur des sujets considérés comme peu stratégiques ce qui en limite la portée.

D'autre part, ces **mêmes démarches peuvent être réellement interprétées comme les prémices d'une transformation plus profonde**. L'ouverture de certains espaces décisionnels à des profils non experts représente une avancée vers une gouvernance plus inclusive. L'attention portée à la communication, à la transparence et à l'accessibilité de l'information montre une volonté croissante de renforcer la légitimité des processus.

Ainsi même si elles restent incomplètes, ces initiatives contribuent bel et bien à poser les bases d'une culture participative plus affirmée.

5.2. Niveaux de participation et engagement

Dans cet ensemble composite, la frontière est souvent brouillée entre le recueil d'informations, l'expression d'opinions individuelles, la construction d'avis collectif ou la prise de décision commune. Durant la collecte de données, les gestionnaires de projet ont régulièrement ajouté des remarques sur le niveau de participation et le degré d'engagement octroyé aux personnes qui participent. Elles et ils ont notamment souligné l'importance de **distinguer différents niveaux de participation selon les phases du projet**, estimant que l'implication des parties prenantes pouvait évoluer au fil du processus. D'autres ont justifié un **degré de participation limité en raison de la complexité technique ou politique** de certains dossiers, rendant difficile une concertation plus large. Certains agents publics ont également mis en avant **les limites rencontrées, notamment en termes de mobilisation et de représentativité** qui conditionnent la légitimité de leur démarche.

Ces remarques témoignent d'une conscience partagée des exigences d'un processus participatif, mais aussi d'une lucidité quant aux limites concrètes auxquelles les agents publics et gestionnaires de projet sont confrontés. Ainsi, le fait de distinguer les niveaux d'engagement selon les phases du projet montre une volonté d'adapter la participation de manière réaliste et contextuelle. Par ailleurs, reconnaître les contraintes techniques, politiques ou logistiques ne signifie pas renoncer à la participation, mais indique aussi **la recherche pragmatique d'un équilibre entre idéal démocratique et faisabilité**. Cette lucidité semble en soi une condition précieuse pour faire évoluer les pratiques de manière constructive.

5.3. Objectifs futurs du Service de la Participation

L'**inventaire** permet de lister et suivre l'ensemble des moments de consultation publique. En mettant en évidence les dynamiques à l'œuvre, il s'agit de les valoriser et de soutenir leur développement. Le Service de la Participation en Région bruxelloise souhaite donc poursuivre ce projet en insistant sur trois aspects.

- 1. Étendre et approfondir** l'inventaire réalisé avec un plus grand nombre d'initiatives de participation publique recensées.
- 2. Tenir à jour et actualiser** les informations, afin de faire de cet inventaire une ressource pour un « droit de suite » des démarches participatives en Région bruxelloise
- 3. Questionner l'inclusion des initiatives ascendantes** de participation citoyenne, suivant les mêmes modalités ou un format adapté à leurs réalités et leurs moyens.

Ces trois objectifs permettront de concrétiser les fonctions de l'inventaire pour archiver et partager la connaissance sur les dynamiques de participation citoyenne en Région bruxelloise, pour suivre les projets en cours, mais aussi avoir accès aux réalisations passées sur un thème ou un territoire.

Plus généralement, le Service de la Participation en Région bruxelloise vise à renforcer **une culture de la participation** et à soutenir l'évolution des dynamiques participatives et l'amélioration de la qualité des processus. Plusieurs leviers sont développés à cette fin : la mise en place de **formations** ciblées et d'un **réseau d'échange et de collaboration entre acteurs publics et associatifs**, l'enrichissement de la **boîte à outils et de la plateforme participation.brussels**, ainsi que **l'accompagnement de projets**, notamment à travers la centrale de marchés, afin de répondre aux besoins concrets liés à la mise en œuvre de démarches participatives. Avec l'ensemble des acteurs et actrices, nous souhaitons contribuer à ce que les initiatives de participation citoyenne prennent le plus possible la forme d'espaces de contribution et de mise en discussion collective, pour penser et agir collectivement, afin de nourrir la discussion publique et la décision politique.

6. RÉFÉRENCES CITÉES

Bottin J. (2023). Les serveurs invisibles de la démocratie participative: étude des agents publics de la participation au sein des administrations publiques belges, Thèse en science politique, UCLouvain.
<http://hdl.handle.net/2078.1/284477>

Bottin J., Bourgaux A.-E., Niessen C., Sautter A.-M., « La Belgique comme laboratoire démocratique », Journée d'étude, Conseil Économique Social et Environnemental, Paris, 25.10.2024. Compte-rendu et programme :
<https://participation.brussels/actualites/journee-d-etude-la-belgique-un-laboratoire-pour-la-democratie-deliberative/>

IEB. (2022). « A participé, dans la limite du cadre imposé », *Bruxelles en Mouvements*, n°320, octobre 2022,
<https://www.ieb.be/Parution-du-Bruxelles-en-mouvements-no320-octobre-2022>

Jacquet, V., Minsart, E., & Dodeigne, J. (2024). The spread of participatory budgeting: Procedural diversity, municipal context, and electoral drivers in the Belgian context. *International Review of Administrative Sciences*, 90(4), 773–792. <https://doi.org/10.1177/00208523241238083>

Jacquet, V., Ryan, M., & van der Does, R. (eds). (2023). *The impacts of democratic innovations*. ECPR Press.
<http://dx.doi.org/10.61675/ksby3068>

Mazeaud, A., & Nonjon, M. (2018). *Le marché de la démocratie participative* (Editions du croquant).
<https://editions-croquant.org/sociologie/454-le-marche-de-la-democratie-participative.html>

OCDE. (2020). *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/339306da-en>

OCDE. (2023) [1st ed. 2020]. *Deliberative Democracy Database*,
<https://airtable.com/appP4czQIAU1My2M3/shrX048tmQLI8yzdc/tblrttW98WGpdnX3Y/viwX5ZutDDGdDMEep>

Papadopoulos, Y. (2013). Reddition de comptes. In I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, & D. Salles (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation*, DicoPart (1ère édition). GIS Démocratie et Participation. <https://www.dicopart.fr/reddition-de-comptes-2013>

Paulis, E., Pilet, J.-B., Panel, S., Vittori, D., & Close, C. (2021). The POLITICIZE dataset: An inventory of deliberative mini-publics (DMPs) in Europe. *European Political Science*, 20(3), 521–542.
<https://doi.org/10.1057/s41304-020-00284-9>

Paulis, E, Talukder, D, Vrydagh, J. (2022). Mini-publics délibératifs. In G. Petit, L. Blondiaux, I. Casillo, J.-M. Fourniau, G. Gourgues, S. Hayat, R. Lefebvre, S. Rui, S. Wojcik, & J. Zetlaoui-Léger (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation*, DicoPart (2ème édition). GIS Démocratie et Participation.
<https://www.dicopart.fr/mini-publics-deliberatifs-2022>

Service de la Participation en Région bruxelloise. Perspective.brussels (2022). « La participation en Région bruxelloise : enjeux, constats et déploiement », note de vision, septembre 2022,
https://participation.brussels/media/yrfjdbk5/note_de_vision_service_participation.pdf

Service de la Participation en Région bruxelloise, Perspective.brussels (2024). « La participation pour quoi faire ? Qu'entend-on par participation citoyenne ? », avril 2024, <https://participation.brussels/outils/introduction-a-la-participation/la-participation-pour-quoi-faire/>

Service de la Participation en Région bruxelloise, Perspective.brussels (2024). « Niveaux de participation », avril 2024, <https://participation.brussels/outils/introduction-a-la-participation/niveaux-de-participation/>

Service de la Participation en Région bruxelloise, Perspective.brussels (2024). « Le cadre légal de la participation », avril 2024, <https://participation.brussels/outils/introduction-a-la-participation/cadre-legal-de-la-participation-citoyenne/>

Service de la Participation en Région bruxelloise, Perspective.brussels (2024). « Budget participatif. Tour d'horizon en Région bruxelloise », avril 2024, <https://participation.brussels/outils/dispositifs-participatifs/appels-a-projets-et-budgets-participatifs/cas-pratique-budget-participatif-tour-d-horizon-en-region-bruxelloise/>

ULB-VUB (Collectif), (2023). « Ecouter la voix du citoyen : du mouvement participatif à l'isoloir. Étude sur les mécanismes de démocratie participative en Belgique : pratiques, enjeux et perspectives », janvier 2023, <http://politicize.eu/itsme/> [base de données : <http://politicize.eu/wp-content/uploads/2023/05/inventaire.xlsx>]

Vrydagh, J., Devillers, S., Talukder, D., Jacquet, V., & Bottin, J. (2020). Les mini-publics en Belgique (2001-2018): Expériences de panels citoyens délibératifs. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2477–2478(32–33), 5–72. <https://doi.org/10.3917/cris.2477.0005>

Vrydagh, J. (2023a). The minipublic bubble: How the contributions of minipublics are conceived in Belgium (2001–2021). *European Political Science Review*, 1–16. <https://doi.org/10.1017/S1755773922000595>

Vrydagh, J. (2023b). Unraveling a mystery: The influences of deliberative minipublics on public decision-making, PhD Thesis, UCL - VUB. <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:273675>